

Direction Générale Ingénierie et Environnement

Direction Gestion des Déchets

Rapport d'activité 2024

sur le prix et la qualité

du service public

de prévention et de gestion

des déchets ménagers et assimilés



Sommaire

PRÉAMBULE.....	5
I – PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT (CAGC).....	6
1.1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	6
1.2. LES MISSIONS DE LA CAGC.....	8
1.3. LES MISSIONS DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS.....	8
II – FAIT MARQUANTS EN 2024.....	9
III – LES SERVICES DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS.....	11
IV – LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	12
V – LE PLAN DE COMMUNICATION.....	12
VI – LA POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	14
6.1. UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, POURQUOI C'EST IMPORTANT ?.....	14
6.2. LE PLPDMA DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT.....	14
6.3. LA LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA COLLECTIVITÉ.....	15
6.4. BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2024.....	16
6.4.1. La réduction des déchets organiques.....	16
6.4.2. La consommation responsable.....	18
6.4.3. La production durable des acteurs économiques.....	19
6.4.4. Évolution du service public et éco-exemplarité.....	20
6.4.5 Recycler davantage.....	21
VII – LE SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.....	21
VIII – LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION.....	28
8.1 ACTIONS DANS LE CADRE DU PLPDMA.....	28
8.1.1 La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.....	28
8.1.2 La Campagne d'animations estivales en déchèteries	29

8.1.3 Les animations de broyage en déchèteries	30
8.1.5 Le Stop-pub	30
8.1.5 Prêt de matériels	30
8.2 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE.....	31
8.2.1 Le programme pédagogique 2023-2024.....	31
8.2.2 Le programme pédagogique 2024-2025.....	32
8.3. LA SENSIBILISATION BIODÉCHETS.....	32
IX – LES RELATIONS AUX USAGERS.....	33
9.1. LES RELATIONS AUX USAGERS :	33
9.2. LA FACTURATION DU SERVICE :.....	34
9.3. LA REFONTE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE :	35
9.4. LES SERVICES DE COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :	36
9.4.1. La collecte sur rendez vous des déchets verts.....	36
9.4.2. La collecte sur rendez vous des encombrants.....	37
X – LA COLLECTE DES DÉCHETS.....	37
10.1. LA COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	37
10.1.1. La refonte du schéma de collecte des déchets :	37
10.1.2. La refonte des circuits de collecte des déchets :	38
10.1.3. L'organisation de la collecte en porte à porte en 2024 :	39
10.1.4. Les moyens humains.....	42
10.1.5. La pré-collecte : sacs et bacs.....	42
10.1.6. Les véhicules.....	44
10.1.7. Les tonnages collectés.....	45
10.2. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES.....	46
10.2.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL.....	46
10.2.2. Les caractérisations.....	48
10.2.3 Analyse des matériaux triés au centre de tri.....	49
10.3. LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE.....	50
10.3.1. Les différents points d'apport volontaire sur le territoire en 2024.....	51
10.3.2. Sondes de télé-relève.....	51
10.3.3. Les conteneurs à textiles, linge de maison et chaussures.....	53
10.3.4. Les conteneurs enterrés.....	53
10.3.5. Le vandalisme des points d'apport volontaire.....	54
10.3.6. Les quantités collectées.....	55
10.4. LE QUAI DE TRANSIT DES DÉCHETS DE NONNES.....	56
XI - LES DÉCHÈTERIES.....	58
11.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES.....	58
11.2. LA FRÉQUENTATION ET LES TONNAGES APPORTÉS EN 2024.....	62
11.3. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES EN 2024.....	65

11.3.1. Les prestataires.....	65
11.3.2. Les moyens humains et matériels.....	66
11.3.3. Les sinistres et les effractions.....	67
11.3.4. Les études en cours.....	67
11.3.5. Caractérisation.....	67
XII - LES FILIÈRES DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR.....	69
XIII – RÉFLEXION RELATIVE À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION PÉRENNE POUR LES DÉCHETS NON VALORISABLES.....	69
XIV - LES INDICATEURS FINANCIERS.....	70
14.1. COMPTA Coût.....	70
14.1.1. Les objectifs.....	70
14.1.2. La matrice Compta-Coût 2024.....	71
14.2. COMPARAISONS NATIONALES.....	72
XV - LA DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS.....	73
ANNEXE.....	74
GLOSSAIRE.....	82

PRÉAMBULE

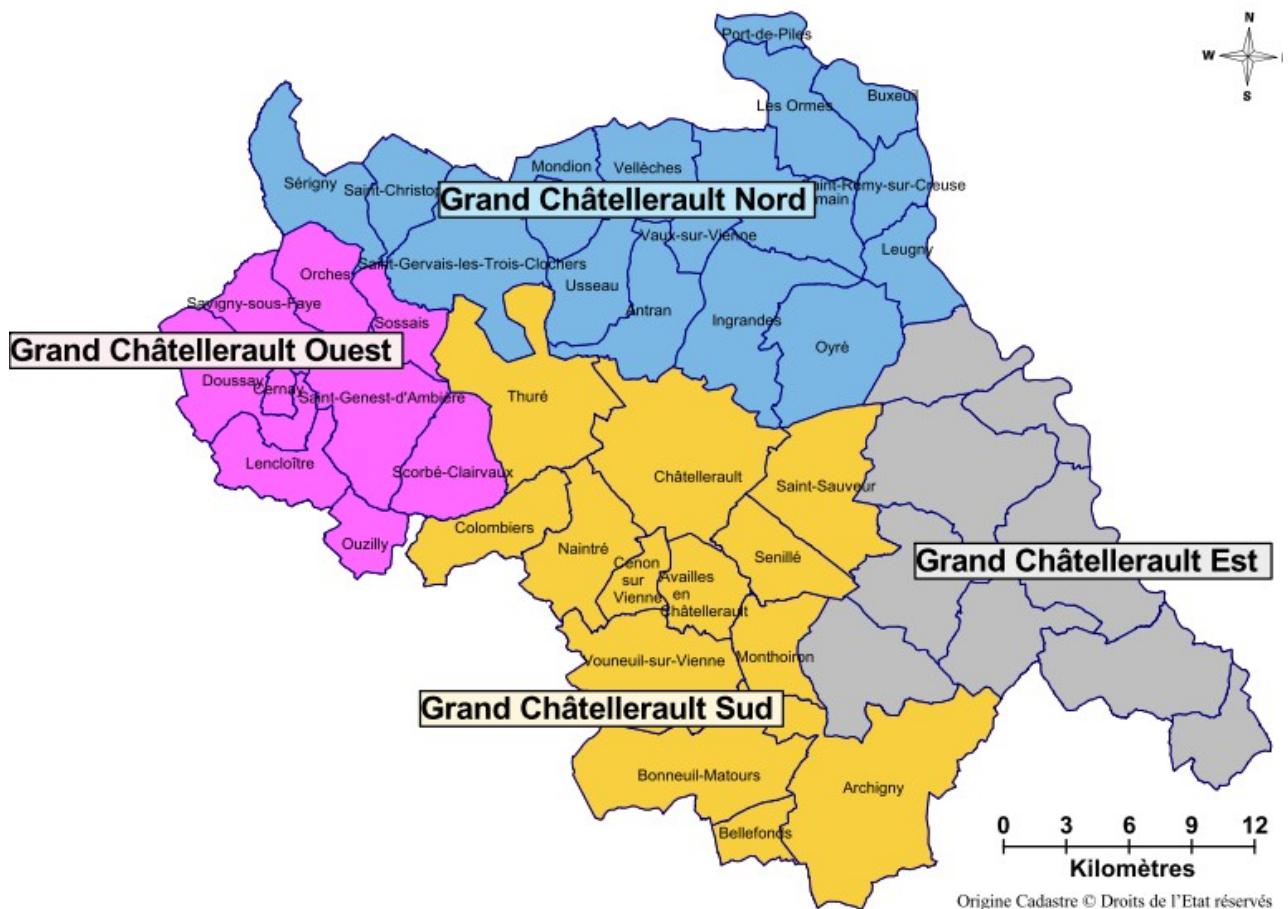
Le décret n°2002-404 du 10 mai 2000 prévoit que chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public, « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » et ce avant le 30 juin de chaque année.

Ce rapport est présenté en Conseil d'Agglomération et adressé à chaque Maire. Il permet d'informer les élus et les usagers sur la politique de prévention et de gestion des déchets portée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Le contenu de ce rapport est tenu à disposition du public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault : <https://www.grand-chatellerault.fr>

I – PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT (CAGC)

1.1. LE TERRITOIRE DESERVÉ



Au 1er janvier 2017, l'extension de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault porte à 47 le nombre de communes membres de la structure intercommunale. Cependant 9 communes (Châtellerault Est) ne sont pas gérées par la Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerault mais par un Syndicat. Les données de ce rapport ne les prennent pas en compte.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de Grand Châtellerault Ouest (ancienne Communauté de Communes du Pays Lencloîtrais), de Grand Châtellerault Sud (ex Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais) et de Grand Châtellerault Nord (ex Communauté de Communes des Portes du Poitou).

L'ensemble des 38 communes concernées comptabilise 78 468 habitants en 2024 répartis de la façon suivante :

Nom de la Commune	Population 2023	Population 2024	Nom de la Commune	Population 2023	Population 2024
Antran	1 190	1 190	Orches	370	364
Archigny	1 078	1 077	Ormes (Les)	1 631	1 636
Ayailes-en-châtellerault	1 780	1 776	Ouzilly	961	966
Bellefonds	256	257	Oyré	974	979
Bonneuil-Matours	2 184	2 187	Port-de-Piles	570	563
Buxeuil	924	926	Saint-Christophe	295	288
Cenon-sur-Vienne	1 746	1 727	Saint-Genest-d'Ambière	1 218	1 214
Cernay	502	505	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1 364	1 354
Châtellerault	32 345	31 989	Saint-Rémy-sur-Creuse	418	438
Colombiers	1 456	1 452	Savigny-sous-Faye	374	379
Dangé-Saint-Romain	3 018	3 014	Scorbé-Claiavaux	2 255	2 237
Doussay	668	677	Senillé-Saint-Sauveur	1 795	1 776
Ingrandes	1 792	1 780	Sérigny	314	315
Leigné-sur-Usseau	465	459	Sossais	430	423
Lencloître	2 513	2 521	Thuré	2 989	2 964
Leugny	381	373	Usseau	609	602
Mondion	113	119	Vaux-sur-Vienne	552	554
Monthoiron	672	679	Vellèches	361	358
Naintré	6 049	6 022	Vouneuil-sur-Vienne	2 329	2 328
			Total habitants	78 941	78 468

La population sur le territoire est en légère baisse (-473 habitants sur le territoire : -0,6%). 22 communes ont enregistré une diminution de leur population. On observe une baisse sur Châtellerault de 356 habitants (- 1%). Les augmentations les plus fortes sont pour les commune de Mondion (+6 habitants, +5%) et de Saint-Rémy-sur-Creuse (+20 habitants, +5%).

Selon les données de l'INSEE (2024, avec une date de référence statistique en 2020), 41 398 foyers ont été recensés sur le territoire. Parmi eux, 7 896 sont des logements collectifs, dont 6 942 situés sur la commune de Châtellerault, ce qui représente 19 % de l'ensemble des foyers. La répartition des logements est la suivante :

- *Résidences principales : 35 734 logements (86%)*
- *Résidences secondaires : 1 452 logements (4%)*
- *Logements vacants : 4 222 logements (10%)*

1.2. LES MISSIONS DE LA CAGC

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault exerce de plein droit les compétences suivantes :

- *Développement économique,*
- *Aménagement de l'espace communautaire,*
- *Équilibre social de l'habitat,*
- *Politique de la ville,*
- *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,*
- *Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,*
- *Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,*
- *Assainissement des eaux usées,*
- *Gestion des eaux pluviales urbaines.*

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a également choisi des compétences supplémentaires parmi celles fixées par la loi comme par exemple :

- *Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire,*
- *Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,*
- *Action sociale d'intérêt communautaire,*
- *Soutien aux évènements et manifestations d'envergure.*

1.3. LES MISSIONS DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

Les services à disposition des usagers sont :

- *La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Déchets d'Emballages Légers – Porte-à-Porte,*
- *La collecte des Cartons des commerçants de Châtellerault en porte-à-porte,*
- *La collecte à domicile des Déchets Verts et des Encombrants (pour les personnes à mobilité réduite),*
- *Les points d'apport volontaire à Verre et à Papier – Apport Volontaire,*
- *Les conteneurs enterrés à Ordures Ménagères Résiduelles et à Déchets d'Emballages Légers – Apport Volontaire,*
- *Les points d'apport volontaire à Textiles – Linges – Chaussures,*
- *Le réseau des déchèteries.*

Les services de collecte et certains transferts sont assurés en régie. Les autres transferts et le traitement sont confiés à des prestataires privés.

II – FAIT MARQUANTS EN 2024

La réorganisation de la Direction Gestion des Déchets :

La Direction Gestion des Déchets devait revoir son organisation suite à la validation de la stratégie déchets à horizon 2030 :

- *Création d'un service Relation aux usagers,*
- *Intégration des missions relatives à la gestion des bacs et des conteneurs collectifs.*

Le lancement de la consultation relative à la labellisation Économie Circulaire et à la refonte de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

La collectivité a pour ambition de candidater au deuxième palier de la labellisation économie circulaire en 2025. En parallèle, la Direction Gestion des Déchets profite du renouvellement de la labellisation pour également réviser le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce réajustement vise à mettre à jour certains objectifs déjà atteints et adapter la politique à la stratégie déchets à horizon 2030.

La poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets :

Le déploiement du schéma de tri à la source des biodéchets validé en octobre 2021 continue son déploiement en 2024 avec la vente de composteurs individuels, l'implantation de points de collecte pour les biodéchets et l'installation de composteurs de quartier et pour les logements collectifs.

L'enquête et la dotation des bacs à déchets :

L'enquête de dotation pour l'ensemble des foyers et des producteurs non ménagers a été effectuée du 01/04 au 28/07/2024. La poursuite de l'enquête et la livraison des bacs de collecte aux différents producteurs ont été réalisées du 23/09/2024 au 31/01/2025.

La refonte des circuits de collecte des déchets :

L'ensemble des circuits de collecte est revu pour atteindre les objectifs suivants :

- *Déploiement de la collecte en benne latérale,*
- *Adaptation des fréquences de collecte des déchets tous les 15 jours en bennes monoflux des ordures ménagères et des emballages (hors centre-ville de Châtellerault),*
- *Simplification du schéma de collecte (jour unique de collecte par commune),*
- *Circuits de collecte organisés du lundi au vendredi, report des jours fériés le samedi suivant.*

Déchèterie et points d'apport volontaire :

Réflexion relative aux déchèteries et à la collecte des points d'apport volontaire.

Les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés en 2024

Cette catégorie regroupe les déchets des collectes sélectives, les déchets collectés en déchèteries et les ordures ménagères résiduelles, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par les collectivités.

Les tonnages collectés sont répartis ainsi :

Type de collecte	Type de déchets	Quantité
Porte à porte	Ordures ménagères résiduelles	13 455,84
	Déchets d'emballages légers	2 187,12
	Carton	120,34
	Déchets verts (sur rendez-vous)	0,3
	Encombrants (sur rendez-vous)	2,25
Appart volontaire	Ordures ménagères résiduelles	440,72
	Déchets d'emballages légers	110,90
	Verre	2 875,26
	Papier	926,98
	Textiles, linges et chaussures	448,91
	Déchèteries	23 457,94
Total		44 026,56
hors gravats		38 514,55
gravats		5512,01

Ratio hors gravats

Grand Châtelleraul :
491 kg/hab/an

Nouvelle Aquitaine :
567 kg/hab/an*

*données 2023 (AREC)

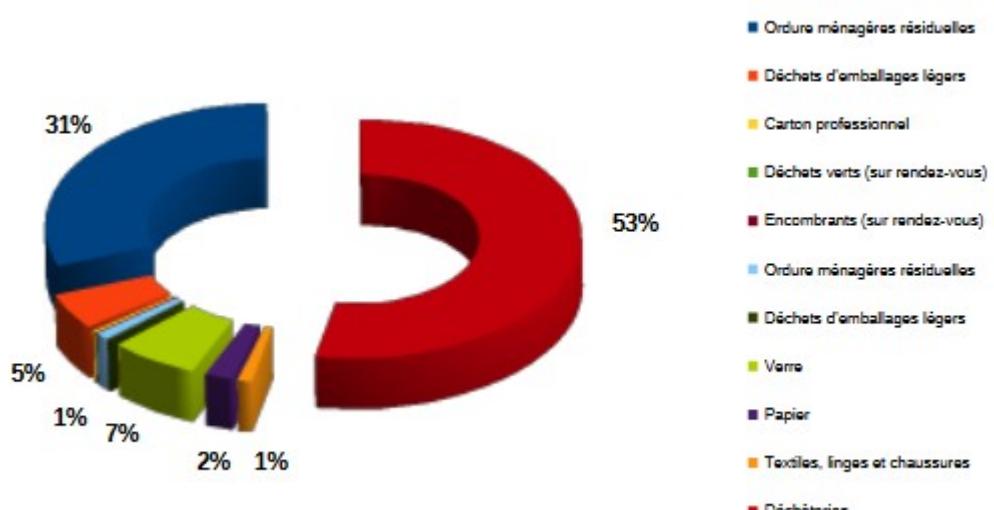
France :
547 kg/hab/an*

*données 2021 ADEME

Vienne :
484 kg/hab/an*

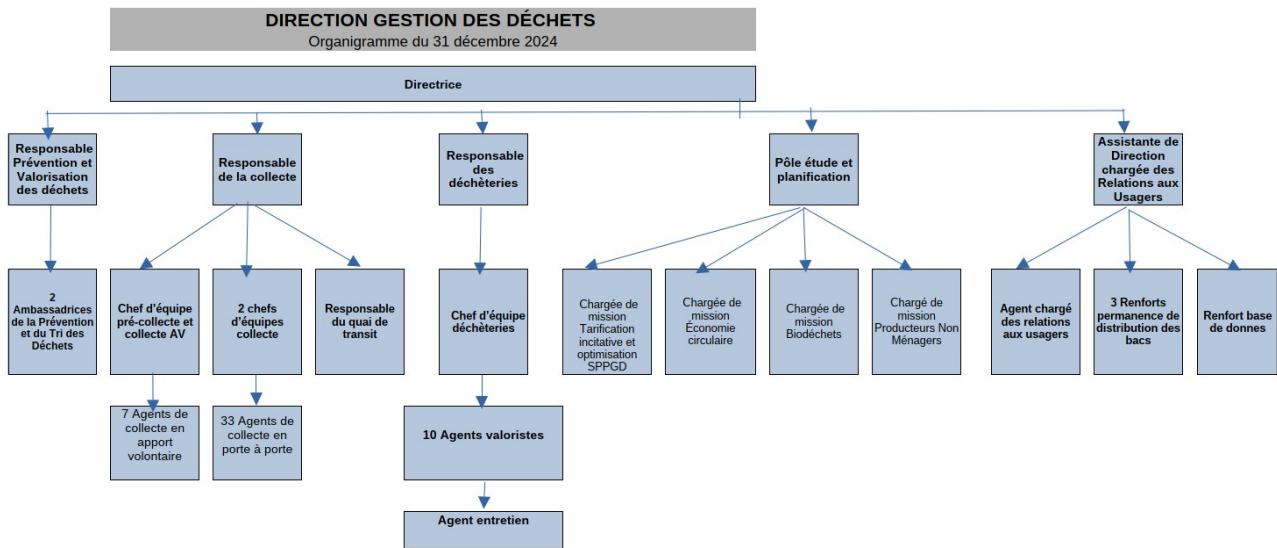
La quantité totale de déchets de Grand Châtelleraul est de 44 027 tonnes en 2024 alors qu'en 2023 elle était de 42 207 tonnes, soit une augmentation de 4,3% (+ 1 819 tonnes).
Le ratio par habitant de Grand Châtelleraul a augmenté de 5,0% (+ 26,4 kg/hab/an).

Le graphique suivant montre la part en pourcentage que représente chaque type de déchets collectés en 2024 (gravats inclus) :



III – LES SERVICES DE LA DIRECTION GESTION DES DÉCHETS

Son organisation au 31 décembre 2024 est la suivante :



La Direction Gestion des déchets comprenait 71 agents en 2024. La réorganisation menée fin 2024 sera validée en CST le 14 février 2025.

Elle comprend :

- *La création d'un service relation aux usagers comprenant : 1 responsable de service, 2 agents chargés de relations aux usagers et un chargé de mission producteurs non ménagers et redevance spéciale,*
- *Le rattachement du pôle collecte en apport volontaire au service collecte,*
- *L'intégration des missions relatives à la pré-collecte (gestion des bacs et des conteneurs collectifs),*
- *La création du service prévention et valorisation des déchets et le renforcement des missions de sensibilisation par la création d'un poste supplémentaire d'ambassadeur/trice de la prévention et du tri des déchets,*
- *L'évolution des effectifs de collecte dans le cadre du projet de déploiement des bennes à collecte latérale.*

IV – LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Suite à l'adoption de la stratégie déchets de Grand Châtellerault à horizon 2030 en Conseil d'Agglomération le 3 juillet 2023, la collectivité déploie sa politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets qui vise à respecter les obligations de réduction et de valorisation des déchets, réduire l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement, améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du service aux usagers et maîtriser les coûts à l'avenir.

La stratégie comprend les axes de travail suivants :

- *Favoriser le tri à la source des biodéchets,*
- *Améliorer la collecte des déchets,*
- *Accompagner la refonte de la redevance spéciale et la mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI),*
- *Développer le tri et améliorer les conditions de travail sur les déchèteries,*
- *Trouver une solution pérenne pour les déchets non valorisables.*

V – LE PLAN DE COMMUNICATION

Afin d'accompagner le déploiement des différentes stratégies, plusieurs campagnes de communication sont nécessaires. Elles permettent d'informer les usagers sur les futurs changements et d'expliquer la nécessité de ces changements.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des outils de communication qui ont été créés en 2024 :

Projet	Thème	Descriptif	Outils de communications
Conteneurisation de la collecte sur le territoire	Communication relais	Assurer la communication pour tenir informer les usagers l'avancement du déploiement.	Articles dans la presse, réseau sociaux, Magazines Talents et Châtellerault Mag', site internet, FAQ, lettre d'informations
	Lancement du projet	Annoncer à la population le début de la nouvelle stratégie déchets	Courrier à l'ensemble de la population
	Enquête CONTENUR	Porte à porte à l'ensemble des foyers et des professionnels pour connaître la dotation	Avis de passage à venir, avis de passage, lettre d'accréditation

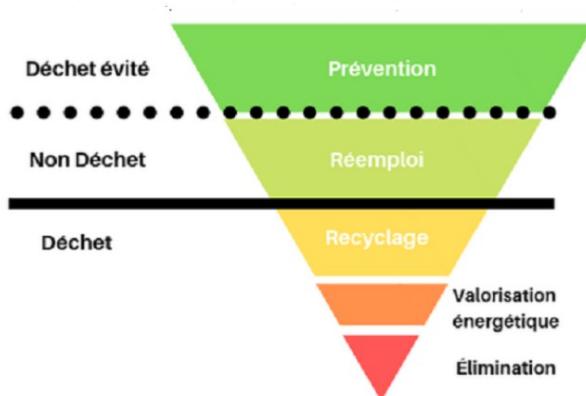
	Distribution des bacs de collecte	Livraison des bacs pour les foyers ayant répondu à l'enquête	Avis de passage, avis de distribution, avis de dépôt
	Autocollants sur les bacs de collecte	Sensibiliser sur les déchets à mettre dans les bacs	Autocollant adresse, consignes emballages, ordures ménagères et carton
	Habilage abri-bacs	Visuel sur les abris-bacs	Visuel pour les emballages et les ordures ménagères
Déploiement des solutions de tri pour les biodéchets	Sensibiliser au compostage	Avoir les bonnes pratiques du compostage	Flyers explicatif du compostage « je composte mes biodéchets »
	Compostage individuel	Donner les bonnes pratiques pour composter dans son jardin et acheter un composteur	Dépliant « Guide du compostage » + sticker « je dépose dans mon bio-seau »
	Compostage collectif et point d'apport volontaire biodéchets	Communication sur la mise en place des composteurs partagés et point d'apport volontaire	Avis de passage, flyers d'information, recherche de référent de site
Évolution des consignes en déchèteries	Nouvelle carte d'accès	Mise en place du « pass déchets » permettant l'accès aux déchèteries et points d'apport volontaire	Pass déchets particulier et professionnels
	Mise en place des nouvelles filières	Promouvoir le tri en amont avant de venir en déchèteries	Affiche, Flyers
Sensibilisation au tri des déchets	Renforcer la communication sur le tri avec le déploiement des bacs	Promouvoir le tri dans les collectifs	Affiche
		Proposer un document de sensibilisation	Mise à jour du mémo-tri
Changement de la redevance spéciale	Nouvelles applications de la redevance spéciale	Informier les producteurs ménagers non	Flyers redevance spéciale
	Identification des bacs	Faciliter la collecte	Stickers d'identification
Optimisation de la collecte	Changement d'organisation de la collecte	Présenter la futur organisation de la collecte en 2025	Carte de la collecte au 31/03/2025

*L'ensemble des outils de communication sont présentés en annexe.

VI – LA POLITIQUE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

6.1. UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La législation européenne impose une hiérarchisation des modes de traitement des déchets, en positionnant la prévention comme la priorité sur tous les autres modes de traitement. La prévention des déchets regroupe les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet.



Source : Zero Waste France

La mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets sont définies selon trois niveaux, dont l'un comprend les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic socio-économique du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce plan d'actions est essentiel car il vise la réduction de la production de déchets, l'optimisation des ressources naturelles, et la sensibilisation des citoyens à des pratiques plus durables.

6.2. LE PLPDMA DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Par la délibération du 03 mai 2021, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est engagée dans son deuxième PLPDMA pour la période 2022-2028 et s'inscrit ainsi dans une stratégie globale d'économie circulaire.

Les objectifs quantitatifs de ce plan d'actions sont :

- Réduire les DMA de 8 % entre 2022 et 2028, soit passer de 523 kg/hb à 481 kg/hab, hors gravats ; (2024 : 491 kg/hab de DMA),
- Tendre vers 60 % de foyers pratiquants une solution de tri à source des biodéchets en 2026 ; (2024 : 72 % des foyers ayant une solution pour les biodéchets, indicateur TRIBIO),

- Assurer la valorisation globale (matière, énergétique et organique) d'au moins 65 % des déchets ménagers et assimilés (2024 : 61 % de valorisation globale).

Les résultats de l'année 2024 montrent que les objectifs fixés sont en bonne voie d'être atteints, mais qu'un effort collectif reste nécessaire pour les atteindre pleinement d'ici 2028. Ils s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec les orientations de la stratégie déchets du territoire, visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Le PLPDMA de la collectivité est articulé autour de cinq axes principaux (et 44 sous-actions) :

- I. Stratégie pour la réduction des déchets organiques : compostage, jardinage au naturel, réduction du gaspillage alimentaire
- II. Stratégie pour le développement de la consommation responsable : réemploi, réparation, promotion des gestes de réduction des déchets
- III. Stratégie pour une production durable des acteurs économiques : déploiement de la démarche Écologie Industrielle et Territoriale, entreprises soumises à la Redevance Spéciale etc.
- IV. Stratégie d'éco-exemplarité du service public : achats responsables, diagnostic déchets des services des communes et de l'agglomération, composteurs éco-exemplaires etc.
- V. Stratégie pour recycler davantage : tri des déchets des cimetières, collecte en apport volontaire des biodéchets

6.3. LA LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA COLLECTIVITÉ

L'économie circulaire est une économie dans laquelle on produit et on consomme le moins de ressources naturelles, avec le moins d'impact sur l'environnement, tout en favorisant le bien-être des individus, levier essentiel pour créer un modèle de société plus responsable. Dans ce système, les produits et matériaux ne deviennent jamais des déchets.

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : ADEME

Depuis 2021, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault est lauréate du premier palier économie circulaire, sur un total de 5. Cette distinction nationale valorise l'engagement de la collectivité dans une politique d'économie circulaire. Elle repose sur plusieurs piliers, à savoir :

- *Un engagement politique affirmé,*
- *La mise en place de moyens concrets,*
- *L'approfondissement de la connaissance de son territoire et de ses acteurs,*
- *Une volonté d'amélioration continue.*

De plus, la labellisation est répartie en 5 axes clés :

- *Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire,*
- *Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets,*
- *Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires,*
- *Outils financiers du changement de comportement,*
- *Coopération et engagement.*

Dans la continuité de cette démarche, et fort de nos engagements et actions mises en place depuis plusieurs années, la collectivité a pour ambition de candidater au deuxième palier de la labellisation économie circulaire en 2025. En parallèle, la Direction Gestion des Déchets profite du renouvellement de la labellisation pour également réviser le PLPDMA. Ce réajustement vise à mettre à jour certains objectifs déjà atteints et adapter la politique à la stratégie déchets à horizon 2030.

Pour accompagner cette démarche ambitieuse, la Communauté d'Agglomération travaille depuis janvier 2025 avec un bureau d'études spécialisé, qui l'aidera à structurer la mise en œuvre de sa candidature et à préciser les actions concrètes à mener pour obtenir cette deuxième labellisation.

Ainsi, la collectivité poursuit sa dynamique d'engagement pour l'économie circulaire, en priorisant la prévention des déchets, en encourageant les comportements responsables, et en soutenant le réemploi et recyclage sur le territoire. Le renouvellement de cette labellisation constituera un levier stratégique pour renforcer l'implication de tous les acteurs locaux et consolider les actions.

6.4. BILAN DES ACTIONS MENÉES EN 2024

6.4.1. La réduction des déchets organiques

- *Valorisation des biodéchets*

Depuis 2006, la collectivité est engagée dans la promotion du compostage individuel et collectif, visant à réduire l'impact environnemental des biodéchets. Une caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2022 a révélé que les biodéchets représentent près de 49 % du poids total des déchets dans les poubelles noires des usagers, soit presque la moitié des déchets collectés.

Pour répondre à ce constat, un schéma de tri à la source des biodéchets a été adopté en octobre 2021. Sa mise en œuvre a débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2025. Ce dispositif inclut notamment le renforcement des dispositifs d'accompagnement pour le compostage domestique et partagé, ainsi que le déploiement de la collecte en apport volontaire des biodéchets.

Les résultats détaillés de ce schéma de tri à la source seront présentés dans la section suivante (cf. partie VII).

- *Jardinage au naturel*

En 2024, les déchets verts représentent près de 40 % de l'apport de déchets en déchèteries. Ce flux est en constante augmentation d'année en année.

Afin de promouvoir une gestion écologique de ces déchets, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault propose plusieurs initiatives :

- Des ateliers de broyage en déchèteries afin de sensibiliser le public à l'utilisation du broyat dans les jardins et composteurs, et offrir la possibilité de broyer des végétaux aux usagers n'ayant pas de broyeur sur place.

- Des animations en déchèteries sur la gestion des déchets végétaux durant la période estivale. Un guide sur le jardinage au naturel considérant les déchets végétaux comme une véritable ressource et permettant de découvrir de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement.



- Le développement de plateformes de broyage des végétaux, lancé en 2024, dans les communes volontaires pour le compostage de quartier afin de favoriser la valorisation locale de ces derniers.

- *La réduction du gaspillage alimentaire*

Plusieurs textes réglementaires ont été publiés ces dernières années en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à destination des acteurs de la restauration collective scolaire (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, loi EGALIM). Dans le cadre d'un appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Projet Alimentaire Territorial (PAT), la collectivité a lancé, sur la période 2023-2024, un programme d'accompagnement visant la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles primaires du territoire. Quatre établissements de restauration collective ont ainsi bénéficié d'un diagnostic réalisé par l'association CREPAQ : l'école de Cenon-sur-Vienne, l'école d'Ingrandes-sur-Vienne, l'école Marcel Pagnol de Thuré et le CHU de Châtellerault.

Des pesées initiales des déchets alimentaires ont été effectuées pour quantifier le gaspillage dans ces établissements. Ces pesées ont permis d'obtenir un premier aperçu des volumes de déchets et coûts générés. En février 2024, une réunion a été organisée pour présenter les résultats de ces pesées et formuler des préconisations adaptées à chaque établissement, telles que des ajustements dans les quantités servies, des actions de sensibilisation auprès des élèves et du personnel (challenge anti-gaspi par exemple), ou encore des ajustements opérationnels.

Ce programme d'accompagnement reste une première étape dans le cadre d'une démarche plus large de réduction du gaspillage alimentaire, avec un suivi, des actions supplémentaires et une nouvelle phase de pesées qui pourront être envisagés lors des prochaines opérations.

6.4.2. La consommation responsable

- *Le réemploi*

Depuis 2022, des bennes de réemploi ont été installées dans les sept déchèteries du territoire. Le principe de cette initiative est de permettre aux usagers de déposer des objets et meubles en bon état, qui seront ensuite collectés et valorisés par des acteurs locaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), tels que Le Ressort, Le Locus et EPS. Cette démarche s'inscrit dans une boucle circulaire, visant à détourner des ressources de la filière des déchets et à leur offrir une seconde vie.

En 2024, 7,27 tonnes d'objets et de meubles ont ainsi été détournés des flux de déchets grâce au travail effectué par Le Ressort, qui continue de jouer un rôle prépondérant dans cette initiative. La majorité des dépôts à lieu directement sur la recyclerie.

	Dangé	Massonne	Naintré	Saint Christophe	Total
T1 2024	0,764	1,033	0,387	0,68	2,864
T2 2024	0,486	0,42	1,046	0,496	2,448
T3 2024	1,347		0,195	0,214	1,756
T4 2024			0,198		0,198

- *La réparation*

Les cafés répar', événements permettant aux usagers de faire réparer gratuitement leurs objets du quotidien (petit électroménager, vêtements, etc.), sont principalement organisés par des acteurs locaux tels que l'association Espri'Kolibri et Le Ressort. Ces événements ont lieu régulièrement, souvent une fois par mois, et sont un moyen efficace de favoriser la réparation et de prolonger la durée de vie des objets, tout en contribuant à la réduction des déchets.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), un café répar a été organisé par la collectivité en novembre 2024, en partenariat avec Espri'Kolibri et Les Petits Débrouillards. Cet événement a permis à de nombreux habitants du territoire de bénéficier d'un service de réparation gratuit, illustrant l'engagement collectif en faveur de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.



- *L'organisation d'événements autour de l'économie circulaire et promotion des gestes de réduction des déchets*

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation et d'accompagnement à la transition écologique, la collectivité a organisé plusieurs événements en 2024 afin de promouvoir l'économie circulaire et encourager les gestes de réduction des déchets. Ces événements ont pour objectif de sensibiliser les usagers aux enjeux environnementaux, en leur offrant des solutions concrètes pour adopter des comportements plus responsables et durables au quotidien.

La partie 8.1 du rapport annuel présente de manière plus détaillée l'ensemble des initiatives et événements organisés tout au long de l'année, tels que les actions de sensibilisation, notamment lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), dans les écoles, dans les déchèteries, ou encore les outils de communication.

6.4.3. La production durable des acteurs économiques

- *Accompagner la transition écologique des entreprises industrielles*

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) représente un modèle économique visant à optimiser l'utilisation des ressources à l'échelle d'un territoire. Ce modèle soutient les principes de l'économie circulaire tout en favorisant le développement économique local. Il repose sur la coopération entre les différents acteurs, tant publics que privés, pour générer des bénéfices économiques, environnementaux, et parfois sociaux.

Depuis 2018, la collectivité a engagé une démarche d'EIT sur son territoire, en débutant avec l'organisation de forums Réso'eco destinés à favoriser les échanges entre entreprises lors d'une après-midi. Cette initiative s'est ensuite inscrite dans le cadre de l'appel à projets niveau 1 de l'EIT en Nouvelle-Aquitaine. En 2020, un nouveau cap a été franchi avec le recrutement d'un animateur dédié à la mise en œuvre et à la pérennisation de la démarche, soutenue par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine (dans le cadre de l'appel à projets niveau 2). Dès lors, un écosystème local s'est progressivement formé, favorisant l'émergence de multiples synergies entre les acteurs économiques du territoire.

Aujourd'hui, la démarche EIT Réso'eco regroupe 90 acteurs économiques (entreprises, structures de l'ESS, acteurs publics) au sein du territoire. En 2024, ce sont 35 synergies qui ont été mises en place, impliquant un total de 55 acteurs, et permettant de détourner près de 400 tonnes de matières vers le réemploi et la valorisation. Cette année marque également les trois ans du cercle HSE Réso'eco, une composante de la démarche EIT qui a permis de renforcer les liens et de multiplier les collaborations entre 25 entreprises locales, telles qu'Aigle, Arco, Hutchinson, Thalès, Kéolis, Safran, et bien d'autres.

- *Accompagner la transition écologique des entreprises artisanales et commerciales*

Depuis le 1er janvier 2013, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour les usagers non ménagers est en vigueur sur le territoire de Grand Châtellerault. Dans le cadre de la stratégie déchets 2023-2030, un projet de refonte de cette redevance spéciale a été intégré afin d'adapter la collecte et la gestion des déchets des entreprises.

Les principaux chiffres de la redevance spéciale pour l'année 2024 sont présentés dans la partie IX du présent rapport annuel.

Parallèlement, la collectivité souhaite renforcer l'accompagnement des professionnels dits « assimilés » (artisanaux et commerciaux) dans l'optimisation de leur gestion des déchets. L'objectif

est de les soutenir dans la mise en place de pratiques plus responsables et durables. En 2025, une nouvelle édition d'éco-défis des artisans-commerçants sera lancé en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Ce projet, en phase de préparation depuis l'automne 2024, vise à inciter et à accompagner les entreprises à adopter des pratiques plus vertueuses pour une gestion optimisée de leurs déchets.

6.4.4. Évolution du service public et éco-exemplarité

- *L'évolution du financement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD)*

Dans le cadre de cette évolution, plusieurs pistes d'optimisation du SPPGD ont été étudiées afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des services proposés. Parmi celles-ci, on peut citer :

- L'optimisation de la collecte des déchets : une étude a été réalisée pour explorer différentes solutions, telles que la mise en place de la conteneurisation, la réduction des fréquences de collecte, ainsi que la révision des circuits de collecte existants.

- L'amélioration du réseau de déchèteries et de la collecte en apport volontaire : un travail a également débuté pour optimiser le réseau de déchèteries, avec une attention particulière portée à l'augmentation des points de collecte pour certains types de déchets, comme les bornes textiles, verre et papier.

Ces initiatives visent à rendre le service plus performant tout en assurant une gestion financière équilibrée et durable.

- *La réduction des déchets dans les services des communes et de l'agglomération*

En 2024, plusieurs initiatives ont été mises en place pour réduire la production de déchets dans les services des communes et de l'agglomération, avec une attention particulière portée sur la gestion des déchets dans différents espaces publics et structures municipales :

- Gestion des biodéchets : Un programme a été lancé pour la gestion des biodéchets dans les établissements scolaires et d'accueil, incluant 18 écoles, 2 collèges, 1 lycée, 1 crèche et 1 Maison Familiale Rurale (MFR). Cela permet de sensibiliser les jeunes générations tout en réduisant la quantité de déchets organiques envoyés à l'enfouissement.

- Développement du tri des emballages sur les espaces publics : Dans un effort pour améliorer la gestion des déchets sur l'espace public, 14 corbeilles de rue bi-flux (pour les emballages et déchets non valorisables) ont été installées dans des lieux stratégiques tels que les places publiques. De plus, 10 abris à bacs seront installés dans les parcs en 2025, dont 8 avec un système tri-flux (verre, emballages et déchets non valorisables) pour faciliter le tri des déchets.

- Optimisation du tri dans les cimetières : Un système de tri a également été mis en place dans les 6 cimetières de Châtellerault. Cela inclut la collecte séparée de la terre et des végétaux des déchets non recyclables, assurant ainsi un traitement plus efficace des déchets produits sur ces sites.

- Tri dans les salles des fêtes : Afin de réduire le gaspillage et de favoriser la valorisation des déchets, un programme de tri sélectif a été développé dans les salles des fêtes. Cela inclut le détournement des biodéchets et l'intégration de règles de tri dans le règlement intérieur de ces espaces pour encourager une gestion durable des déchets.

- Tri aux services techniques et à l'hôtel de ville : Les services municipaux, tels que les services techniques et l'hôtel de ville, ont également adopté des pratiques de tri sélectif afin d'optimiser la gestion des déchets dans les administrations locales.

6.4.5 Recycler davantage

- *Le déploiement de nouvelles filières de tri*

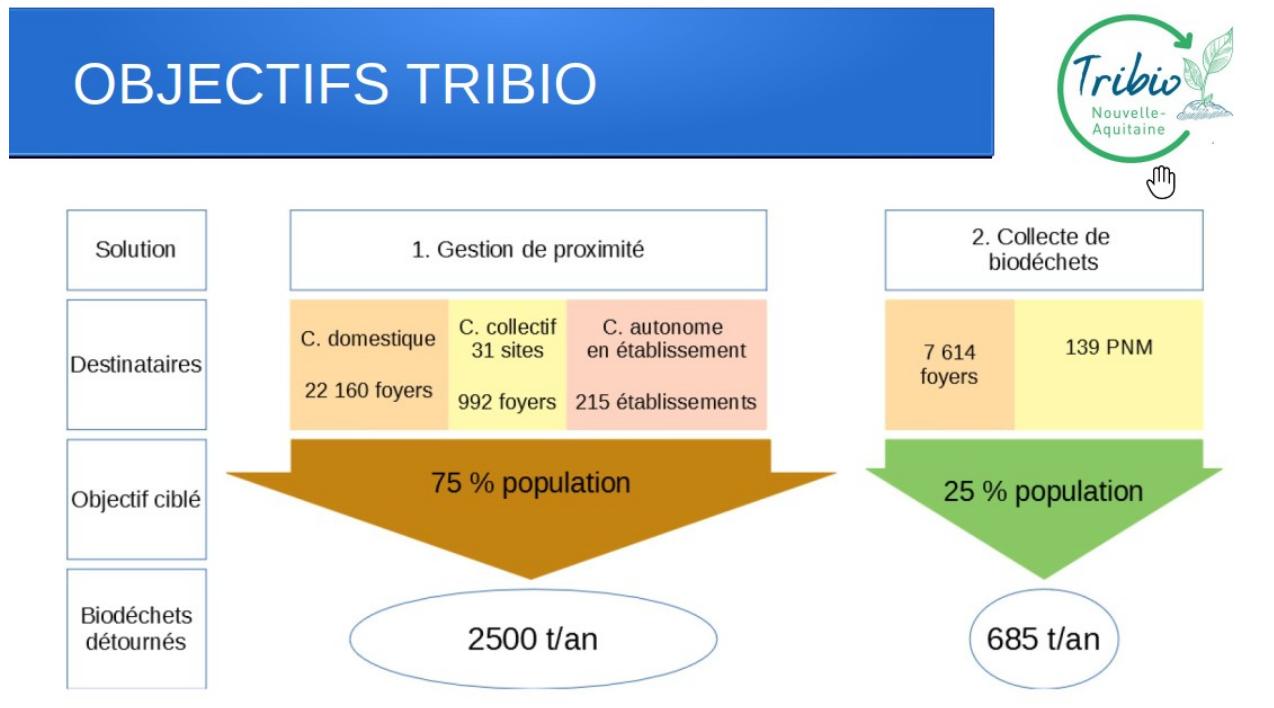
De nouvelles filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ont été progressivement en déchèteries en 2024. Ce développement permet de capter davantage de flux spécifiques jusque-là peu valorisés. Les déchèteries du territoire accueillent désormais des dispositifs dédiés pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), des jouets, des pneus usagés (en partenariat avec Aliapur), mais aussi d'autres flux en fonction des évolutions réglementaires. Ces filières viennent compléter l'offre de tri existante et participent à la réduction des déchets résiduels tout en favorisant la réutilisation et le recyclage des matériaux. Leur mise en place s'est accompagnée d'une signalétique renforcée et d'un travail de sensibilisation auprès des usagers.

Concernant les déchets organiques, à la suite à l'expérimentation menée en 2023 sur deux zones tests, le déploiement de la collecte en apport volontaire des biodéchets se poursuit en 2024 sur Châtellerault et plusieurs communes du territoire. Les détails et résultats de cette initiative sont présentés dans la partie VII du présent rapport annuel.

VII – LE SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets a été adopté en Bureau d'Agglomération le 11 octobre 2023.

La CAGC est lauréate TRIBIO pour le déploiement de son schéma biodéchets et ainsi accompagnée par l'ADEME et la Région pour permettre à tous les usagers de disposer d'une solution de tri à la source des biodéchets.



La priorité est donnée au compostage domestique. La CAGC accompagne :

- *Le compostage individuel selon les mêmes modalités que depuis 2006 : achat à titre préférentiel de composteurs (composteur en plastique de 400 l : 15 €, composteur en bois de 400 l : 20 €), bio-seau et guide du compostage offerts pour l'achat d'un composteur ou les usagers qui préfèrent composter en tas ou faire eux-même un composteur (guide de fabrication disponible en ligne),*
- *Le compostage collectif pour l'habitat vertical appartenant à des bailleurs publics ou privés,*
- *Le compostage collectif de quartier situé sur l'espace public,*
- *Le compostage éco-exemplaires pour les bâtiments ou équipements de communes membres de la CAGC,*
- *Le compostage en établissement pour les producteurs non ménagers de moins de 240 l/ semaine de biodéchets (5 tonnes/an).*

Elle déploie des points d'apport volontaire pour le dépôt des biodéchets pour les secteurs urbains sans espaces verts (20 sites à équiper de 2023 à 2025).

Les modalités accompagnement des nouveaux dispositifs proposés dans le cadre du schéma de tri à la source des biodéchets ont été adoptées lors de la Réunion de Travail de Bureau du 20 février 2023.

Catégorie	Ménages			Producteurs Non Ménagers (PNM)		
	Compostage individuel	Compostage collectif sur le domaine privé (en pied d'immeuble : bailleurs)	Compostage de quartier (Communes membres de CAGC)	Compostage sur sites appartenant aux Communes membres de la CAGC (mairie, école...)	Compostage PNM (boulangerie, restaurant d'entreprise...) < 5 Tonnes de biodéchets par an	Compostage PNM (boulangerie, restaurant d'entreprise...) > 5 Tonnes de biodéchets par an
Dispositif		Gestion des sites par prestataire (externalisé)	Gestion des sites par prestataire (externalisé)	Accompagnement vers l'autonomie pendant 6 mois	Accompagnement vers l'autonomie pendant 6 mois	Prestataire privé
Sensibilisation des utilisateurs	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	CAGC ou par prestataire	Prestataire privé
Prix des composteurs	Bois 400L: 20€ Plastique 400L : 15€	Bois 400L: 20€ Bois 800L: 30€	Gratuit	Gratuit au titre de l'éco-exemplarité	Bois 400L: 40€ Bois 800L: 60€	Prestataire privé
Coût du dispositif et formation		Pris en charge par la CAGC	Pris en charge par la CAGC	Pris en charge par la CAGC	Prise en charge de 50% par la CAGC <u>SI</u> gestion interne (~1000€ hors formation)	Prestataire privé

Bilan 2024 :

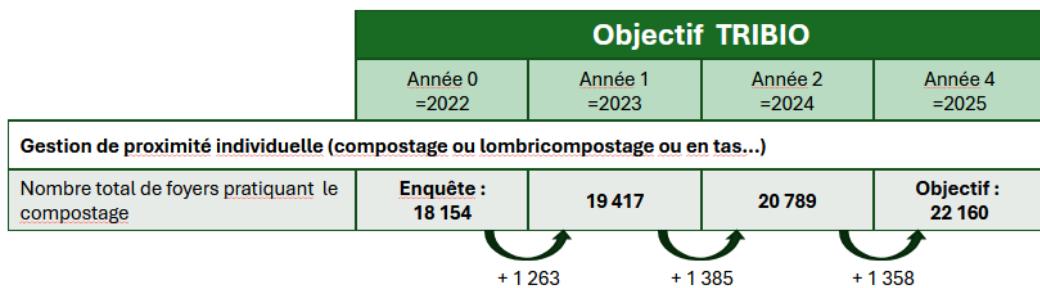
En 2024, 1 872 foyers supplémentaires sont équipés en solution de tri des biodéchets dont :

- 1 246 composteurs individuels vendus par la collectivité,
- 139 bio-seaux distribués pour les usagers qui font du compostage en tas,
- 330 foyers participants pour le compostage collectif,
- 158 foyers participants pour les apports en abris-bac.

Le compostage individuel :

C'est 1 385 foyers qui ont été équipés grâce aux ventes mensuelles au Centre Technique Municipal et les livraisons dans les communes du territoire :

- 1 246 composteurs individuels vendus par la collectivité,
- 139 bio-seaux distribués pour les usagers qui font du compostage en tas.



Le compostage collectif :

Le cadre réglementaire

L'installation et la gestion d'un site de compostage de proximité sont encadrées par plusieurs textes réglementaires :

- *L'arrêté du 9 avril 2018 (modifiant celui du 13 juillet 2012), qui définit les conditions sanitaires et techniques pour le compostage de proximité dans le cadre d'une gestion de proximité des biodéchets. Il précise les seuils à respecter pour rester hors du régime des installations classées (moins de 52 tonnes par an), les distances, les types de déchets admissibles, les conditions d'hygiène, etc,*
- *La circulaire ministérielle du 13 décembre 2012, qui accompagne l'arrêté et clarifie son application, en distinguant trois niveaux de compostage de proximité : domestique, partagé et autonome en établissement,*
- *La Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), qui rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour tous depuis le 1er janvier 2024,*
- *Le Code de l'environnement, qui fixe les principes généraux de gestion des déchets, notamment la hiérarchie des modes de traitement et les obligations de prévention (articles L541-1 et L541-21-1 du code),*
- *La rubrique 2781-1 de la nomenclature ICPE, pour les structures qui dépassent certains seuils, qui impose déclaration ou autorisation selon les tonnages traités.*

Ces textes encadrent le compostage de proximité pour garantir une gestion sûre, réglementaire et respectueuse de l'environnement.

Le compostage collectif est une solution pour composter les biodéchets entre plusieurs habitants d'un même immeuble ou d'un même quartier :

- *Le compostage en pied d'immeuble (sur les espaces verts privés des habitats sociaux, résidences privées ...),*
- *Le compostage de quartier (sur les espaces verts des communes pour les habitants ne disposant pas de jardins).*

Pour la bonne mise en œuvre et le suivi du compostage collectif, la collectivité est accompagnée par le prestataire Compost'Âge. Chaque installation fait l'objet d'un diagnostic de faisabilité, d'une installation avec accueil des usagers ainsi que des supports de communication pour les foyers ciblés.

De plus, au moins un référent de site est désigné et formé par Compost'Âge lors de l'installation d'un site de compostage collectif. La formation d'un référent de site est essentielle pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité d'un site de compostage collectif ou partagé, que ce soit en pied d'immeuble ou à l'échelle d'un quartier. Cette personne joue un rôle clé dans le suivi quotidien du site, en veillant à son bon usage, au respect des consignes, et à la qualité du compost produit. Le référent est aussi le contact privilégié entre les usagers du site et notre structure, qui assure la gestion globale (accompagnement, suivi technique, formations, maintenance, etc.). Il facilite ainsi la communication, la remontée d'éventuels problèmes, et permet une coordination fluide entre le terrain et la structure porteuse.

Grand Châtellerault propose en plus des composteurs collectifs, des panneaux d'affichage, des brass-compost, des grilles anti-rongeurs, des bio-seaux pour les foyers volontaires ainsi que des guides de tri.

Les différentes actions pour la mise en place des sites ont notamment comporté :

Des réunions de concertation ainsi que des diagnostics de faisabilités :

- *26 diagnostics pour des sites de compostage collectif, dont 15 spécifiques aux quartiers et 11 pour des logements collectifs ont été réalisé,*
- *Concertation avec les communes et les parties prenantes locales pour valider les emplacements stratégiques des sites de compostage.*

Installation des sites :

Déploiement de 9 sites de compostage collectif en 2024, amenant à un nombre de 12 sites en gestion externalisée assuré par Compost'Âge depuis 2023, répartis entre :

- *7 sites pour des logements collectifs, visant à accompagner les copropriétés dans la gestion de leurs biodéchets,*
- *5 sites de compostage de quartier, destinés à des usagers de proximité.*

En 2023, deux sites ont été installé sur une commune du territoire.

En 2024, 3 nouveaux sites de compostage de quartier ont été installé dans 2 communes supplémentaires.

Pour le début de l'année 2025, 8 nouvelles communes bénéficieront de composteurs de quartier, les dernières formations des référents de site ayant été finalisées en décembre 2024.

Les référents formés pour ces sites, souvent agents des communes, assurent le bon fonctionnement de ces sites partagés, sensibilisant ainsi les habitants et permettant une gestion optimisée des biodéchets.

Le compostage en établissement

Le compostage en établissement concerne la mise en place de composteurs pour les entreprises ou pour les établissements publics. Les bâtiments de Grand Châtellerault et des communes membres de Grand Châtellerault sont accompagnées au titre de l'éco-exemplarité.

- *Diagnostic et planification initiale :*

Réalisation de 29 diagnostics de faisabilité dans les établissements scolaires pour l'installation de sites de compostage, avec une priorisation des zones où la production de biodéchets est importante.

- *Aménagement et installation des infrastructures :*

8 sites sont en place en 2024, 5 installés sur cette même année et 28 sites sont en projet. Le nombre de sites à équiper est fixé à 215 sites en 2025 (et 37 tonnes de biodéchets détournés).

Sur l'année 2024, un total de 24 personnes ont été formées en tant que référent de site pour le compostage collectif et en établissement.

Collecte des biodéchets en apport volontaire

16 PAV biodéchets ont été installés sur 8 sites, avec un double dispositif :

- *1 borne pour les particuliers, permettant de collecter les biodéchets ménagers,*
- *1 borne pour les professionnels, facilitant le respect des obligations de tri à la source imposées par la loi AGEC.*

Le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire, avec 16 bornes installées sur 8 sites stratégiques, a permis de collecter une quantité significative de biodéchets, soit 5 162 tonnes en 2024, dont 1 285 tonnes sur le site phare de La Tête Noire.

Cette phase de transition, combinée à l'intégration progressive de dispositifs électroniques pour le contrôle d'accès, offre une perspective prometteuse pour améliorer encore la collecte en 2025.

Le planning de mise en œuvre des points d'apport volontaire est détaillé ci-dessous :

2023	2024	2025
Châtellerault : parking de la Tête Noire Saint Gervais les 3 Clochers	2 à Thuré : centre et Besse Châtellerault : Gare, Maison pour Tous, Ecole Sainte Therèse Bonneuil Matours	Châtellerault : Saint Romain, place Dupleix, place De Hogues, Blossac Sud, parking Pompiers, parking du Château Saint Genest d'Ambière Dangé Saint Romain Ingrandes Naintré 2 à Lencloître

Chaque point de collecte comprend un conteneur pour les particuliers et un conteneur pour les professionnels, chaque conteneur est équipé d'un contrôle d'accès.

Les objectifs atteints en 2024 concernant les points d'apport volontaire sont présentés ci-dessous :

	Atteinte des objectifs 2024	Objectifs 2025
Nombre de foyers	1 003	5 500
Nombre d'établissements	35	139
Nombre de points d'apport volontaires	8	20
Nombre de foyers pratiquants	214	660
Nombre d'établissements pratiquants	12	46
Tonnage biodéchets collectés	5,162	685
Tonnage biodéchets issus des particuliers	4,017	118
Tonnage biodéchets issus des producteurs non ménagers	1,091	350

SYNTHÈSE :

	Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage autonome en établissement	Collecte des biodéchets	TOTAL
2024					
Nombre de foyers pratiquants	21 177	350	/	214	21 741
Nombre d'établissements équipés	/	12	8	12	32
Nombre de foyers desservis	21 177	500	/	1003	22 680
Nombre d'établissements desservis	/	/	8	35	43
Nombre de sites	21 177	12	8	8	21 205
Tonnages détournés	859,51	16,5	5,97	5,162	887,14
Objectif 2025					
Nombre de foyers pratiquants	22 160	992	/	660	23 812
Nombre d'établissements équipés	/	/	215	46	261
Nombre de foyers desservis	22 160	1 550	/	5 500	31 325
Nombre d'établissements desservis	/	/	/	139	139
Nombre de sites	22 160	31		20	22 211
Tonnages détournés	1 560,06	51,15	55,7	685	2 351,91

Le nombre total de foyers desservis est de 22 680/31 325 en 2024. L'objectif est atteint à 72 % en 2024. Les quantités de biodéchets détournées grâce au schéma de tri à la source des biodéchets sont estimées à 772,62 Tonnes en 2023 et 881,18 tonnes en 2024.

VIII – LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

L'ensemble des actions de sensibilisation ont touchées 4815 personnes en 2024 dont 1627 enfants dans le cadre d'animations en milieu scolaire et extra-scolaire.

8.1 ACTIONS DANS LE CADRE DU PLPDMA

8.1.1 La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Du 16 au 24 novembre 2024, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a eu lieu sur le territoire de Grand Châtellerault.

Axée sur la politique globale d'économie circulaire, elle a permis une mise en valeur d'actions de réduction des déchets à destination du grand public. Cette année la thématique principale de la SERD était l'alimentation durable avec comme slogan *Manger mieux, gaspiller moins*.

Comme chaque année, la Direction Gestion des déchets de Grand Châtellerault a proposé de nombreuses animations gratuites :

- *Disco-soupe le samedi 16 novembre*

De la musique et des légumes ! Tels étaient les ingrédients de la Disco Soupe, organisée en ouverture de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, à l'Objethèque-café.

Des légumes invendus ou abîmés épluchés et transformés en une soupe collective, préparée par des participants de tous âges. L'occasion parfaite de prouver qu'on peut faire du neuf avec du "moins que parfait", tout en se régala !



- *Atelier « Les clés du compostage » le mercredi 20 novembre*

L'association Espri'Kolibri, en partenariat avec Compost'Age, a donné rendez-vous sur un site de compostage pour découvrir les différents modes de compostage et les bons gestes permettant d'obtenir du compost sain et fertile pour jardiner.



- *Atelier « cuisine de restes » le mercredi 20 novembre*

Cet atelier a mis en lumière la cuisine avec des restes transformés en un délicieux repas pendant un moment convivial à savourer ensemble.

L'objectif était de mettre en avant des gestes anti-gaspi au quotidien :

- Cuisinez les restes,
- Pensez à congeler vos aliments,
- Privilégiez les circuits courts.



- *Gratiféria à la salle festive de Bonneuil-Matours le week-end du 23-24 novembre :*



- 3,8T d'objets ont été collectés dans les zones de dons identifiées au sein des 7 déchèteries de la collectivité pendant trois semaines. L'objectif était de sensibiliser les usagers au réemploi et à la lutte contre le gaspillage en remettant dans le circuit de nombreux objets pouvant être encore réutilisés,
- Exemple d'objets adoptés : De nombreux jeux et jouets pour enfants, des vélos, tables, chaises, canapés, livres, de la vaisselle, des peluches, beaucoup d'appareils électriques et électroniques (micro-onde, robots électriques, cafetières...),
- 390 personnes se sont déplacées à Bonneuil-Matours pour venir à la gratiféria (dont 292 le samedi),
- Plus de 2,9T d'objets ont trouvé preneurs et ont ainsi pu avoir une deuxième vie représentant donc autant de déchets évités,
- Il est important de préciser que cette année aucune structure du réemploi n'est venue récupérer les objets qu'il restait le dimanche en début d'après-midi. Par conséquent, 840 kg d'objets sont retournés en déchèteries.

Pendant cette semaine, 14 activités ont été organisées en partenariat avec 10 structures comme la boutique HygièneOnaturel, le cinéma Le Loft, l'association Espri'Kolibri. C'est au total **602 personnes** qui ont participé aux différentes animations.

8.1.2 La Campagne d'animations estivales en déchèteries

Une première session de sensibilisation avait été mise en place pendant l'été 2023. Cette action en déchèterie avait permis de préciser l'importance de préparer et trier les déchets par catégorie avant de venir, réduire l'attente sur le site et de sensibiliser sur la prévention des déchets comme éviter d'apporter ses tontes ou ses feuilles, promouvoir les opérations de broyage en déchèterie. Cette campagne d'information a également permis d'apporter un appui aux agents valoristes afin de sensibiliser et répondre aux interrogations des usagers concernant les projets en cours (conteneurisation...)

Les interventions ont eu lieu sur des demi-journées pour cinq déchèteries :

- *La Massonne*
- *Naintré*
- *Nonnes*
- *Dangé-Saint-Romain*
- *Doussay*

Les objectifs initiaux étaient les suivants :

- *Rappeler les règles de tri, il y a encore trop d'emballages qui sont apportés en déchèterie alors qu'ils vont dans les sacs jaunes,*
- *Informier et sensibiliser les usagers sur les bonnes pratiques à prendre avant de venir en déchèterie : trier les objets par matière, optimiser son temps de vidage, les nouvelles filières de tri,*
- *Promouvoir la possibilité de déposer les objets en bon état dans le caisson dédié pour la recyclerie,*
- *Sensibiliser sur la prévention des déchets comme éviter d'apporter ses tontes ou ses feuilles en déchèterie (faire du paillage).*

Du 02/07 au 29/08, ce sont 19 animations qui ont été effectuées. Elles ont permis de sensibiliser et d'accompagner 280 usagers.

8.1.3 Les animations de broyage en déchèteries

En 2024, **11 demi-journées** de broyage sur les déchèteries ont été organisées.

Ce sont 99 usagers qui ont produit chacun en moyenne 1 m³ de broyat et donc autant de déchets verts évités grâce à ces animations.

8.1.5 Le Stop-pub

Le stop-pub à l'effigie de la campagne de communication de la prévention est toujours disponible pour les habitants qui le souhaitent. Il peut être récupéré notamment dans les mairies du territoire ou directement auprès de la Direction Gestion des Déchets. En 2024, environ 750 Stop pub ont été distribués sur Grand Châtellerault.



8.1.5 Prêt de matériels



La Direction Gestion des Déchets prête gracieusement des gobelets réutilisables (associations, collectivités...) ainsi que des totems de tri pour sensibiliser les usagers au tri des déchets et à la prévention, lors des manifestations organisées sur son territoire.. Seule la perte est facturée. En 2024, l'équivalent de 3120 gobelets réutilisables et de 76 totems ont été empruntés.

La Direction possède également des sacoches de tri et des paires de gants pour faciliter les actions de ramassage de déchets dans la nature. En 2024, l'équivalent de 50 besaces et de 90 paires de gants ont été empruntés.

8.2 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

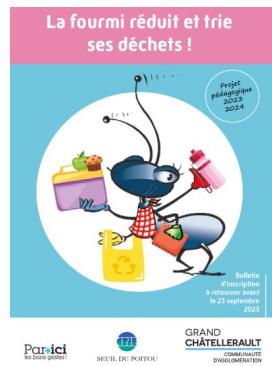
Des animations ont été réalisées tout au long de l'année à la demande des établissements. Elles ont porté sur la réduction et le tri des déchets.

Les animations ponctuelles en milieu scolaire (en dehors du projet pédagogique) et en accueils de loisirs ont permis de sensibiliser 680 élèves de la Petite Section de maternelle au CM2 mais également des élèves de collèges et lycées du territoire.

8.2.1 Le programme pédagogique 2023-2024

Un projet pédagogique a été proposé sur l'année scolaire 2023-2024 aux enseignants du territoire avec comme thème « **La Fourmi réduit et trie ses déchets !** », en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. Afin d'assurer une action de qualité, 10 classes de 30 élèves maximum sont sélectionnées et participent au projet.

L'objectif de ce projet pour les adultes de demain, était de faire prendre conscience aux élèves des quantités de déchets produites, de leurs impacts sur la nature et apprendre à les diminuer à la source.



La Direction Gestion des déchets propose ainsi chaque année aux classes de CE2 au CM2 des écoles primaires de l'Agglomération de Grand Châtellerault un projet d'animations tout au long de l'année scolaire. Celui-ci ayant fait l'objet au préalable d'une validation par l'Inspection Académique.

Sur l'année 2024, les séances 2 ont pu se poursuivre et les séances 3 et 4 ont pu avoir lieu auprès des 10 classes participantes.

Photos de séances 3 : Visite en deux temps du centre de tri des déchets ménagers Suez à Poitiers auquel la collectivité est rattachée, abordant les aspects du tri et de la valorisation des déchets ménagers.



Visite guidée du centre de tri avec la classe de CM1-CM2 de l'école Jacques Prévert de Châtellerault et escape game avec la classe de CE2-CM1 de l'école Anne Frank de Thuré.

8.2.2 Le programme pédagogique 2024-2025



Le projet pédagogique 2024-2025 a été lancé en septembre auprès de 10 classes du CE2 au CM2 de Grand Châtellerault. Cette année le projet pédagogique est intitulé « **La Fourmi branchée !** », toujours en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou. L'objectif de ce projet est de sensibiliser aux enjeux liés à la gestion des appareils électriques et électroniques usagés (consoles, tablettes...), prendre conscience de l'omniprésence des appareils électriques et électroniques dans notre quotidien et se questionner sur l'obsolescence des produits par rapport au phénomène de mode.

Les 10 classes ont bénéficié de la première séance et 7 classes ont pu avoir leurs deux premières séances sur le dernier trimestre 2024.

8.3. LA SENSIBILISATION BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs - collectivités, professionnels, de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) devront valoriser ces derniers à la source. Ainsi, les collectivités auront l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets à leurs usagers.

En 2024, 16 bornes ont été installées sur 8 sites. Pour chaque site, un zonage est défini et une campagne de porte à porte est effectuée afin de promouvoir le tri des biodéchets avec la distribution gratuite d'un bio-seau.

Cela représente 14 jours de porte-à-porte où 1 523 foyers ont été démarchés. 94 foyers ont acceptés de participer (6%).

Bilan du porte-à-porte :

Lieux	site	Foyers Démarchés	Personnes Rencontrées	Personnes Engagées
Bonneuil Matours	Bonneuil Matours	62	20	1
Châtellerault	Saint Romain	130	33	7
Châtellerault	Dupleix	312	32	7
Châtellerault	Gare	116	23	5
Châtellerault	Maison pour Tous	388	110	17
Châtellerault	Rue des Néneaux	224	54	8
Châtellerault	habitats collectifs	254	112	43
Thuré Besse	Centre et Besse	37	12	6
Total	8 sites	1523	396	94

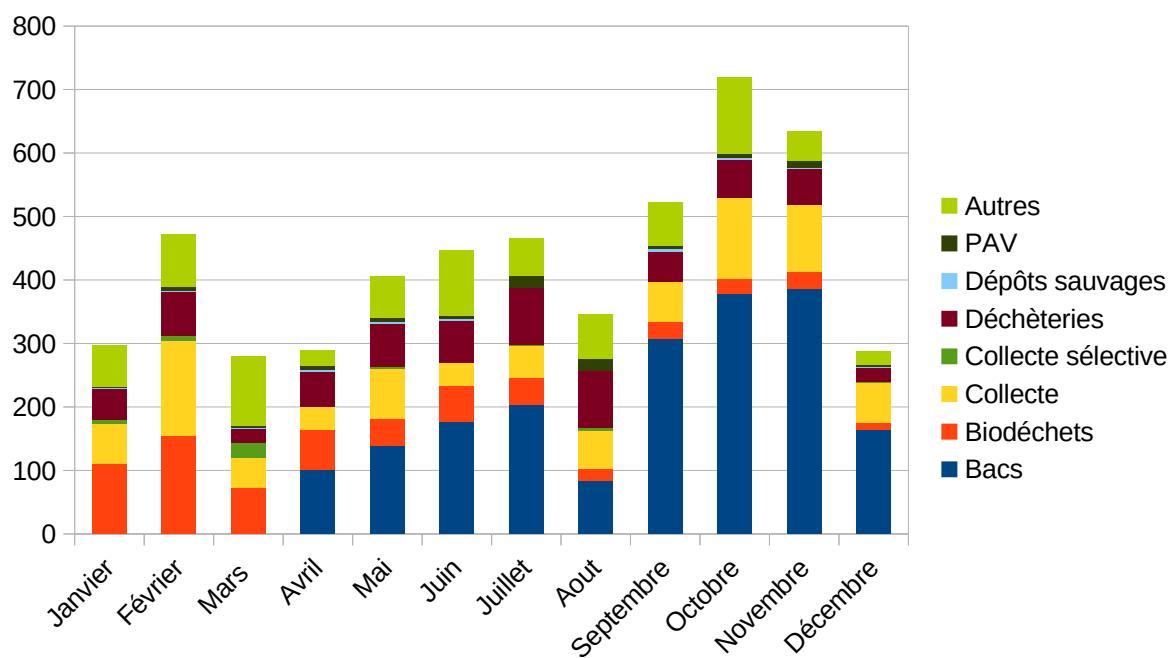
IX – LES RELATIONS AUX USAGERS

Le nombre des relations directes avec les usagers s'est fortement développé en 2024. Cette fonction était assurée en 2023 par un seul agent. Les moyens ont été renforcés courant 2024 pour répondre aux appels lors de l'opération de distribution des bacs et se sont organisés à la fin de l'année 2024.

9.1. LES RELATIONS AUX USAGERS :

Les appels téléphoniques :

Le nombre d'appel était de plus d'environ 5 164 en 2024



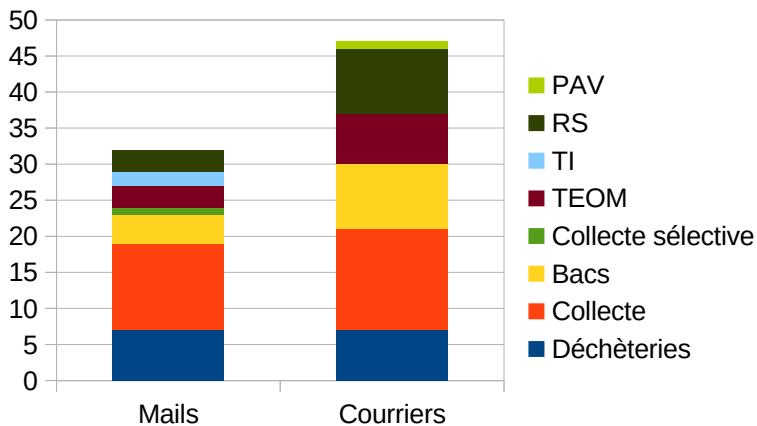
Les appels ont été traités et suivis partiellement durant l'année 2024. Plusieurs agents ont pris en charge en direct les appels des usagers et n'ont pas été recensés.

Il est noté une part importante des appels sur les biodéchets lors du premier trimestre (30 à 40 % des appels). Cela s'explique par l'annonce de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Ces annonces se sont traduites par une augmentation des ventes de composteurs individuels.

Les appels ont été en hausse constante à partir d'avril 2024 correspondant au lancement de l'enquête de dotation en bacs puis en septembre, date de démarrage de la distribution des bacs.

Les courriers et les mails :

Le nombre de courriers et mails est comptabilisé partiellement et s'élève à 79 écrits. Le service relations aux usagers n'étant pas organisé, les réponses étaient pris en charge en direct par les services.



9.2. LA FACTURATION DU SERVICE :

La TEOM :

Les coûts de gestion des déchets sont en forte augmentation. Ils ont doublé en 10 ans. L'augmentation est particulièrement significative les 3 dernières années.

Les coûts de gestion des déchets s'élèvent à 10 millions d'€ en 2024. Les dépenses les plus importantes correspondent aux frais de collecte et de traitement des déchets (6 millions d'€) puis à 3 millions d'€ pour les investissements et pour les frais de personnel.

L'augmentation des coûts est due :

- *À la forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) facturée sur l'enfouissement des déchets. Elle est passée de 17 €/T en 2019 à 65 €/T en 2025 et représente alors plus d'1 million d'€ sur le budget de gestion des déchets en 2024,*
- *Aux coûts de gestion des déchets sont fortement impactés par les diverses augmentations de coûts (carburant, frais de personnel, frais de traitement de déchets ...),*
- *À la nécessité d'investir afin de respecter les obligations réglementaires (tri à la source des biodéchets ...) et de moderniser le service afin de continuer à réduire et valoriser les déchets (mise aux normes des déchèteries, conteneurisation afin d'adapter les fréquences de collecte des déchets ...).*

Le taux de TEOM a du être augmenté afin de faire couvrir l'augmentation des coûts de gestion des déchets et d'investir afin de réduire les coûts à l'avenir. Il est passé de 10 à 13 % en 2024.

La redevance spéciale :

La redevance spéciale est en place depuis 2013 pour les producteurs non ménagers (hors administrations) produisant plus de 3 000 l/semaine d'ordures ménagères.

Bilan de la redevance spéciale de 2020 à 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb de redevables RS	21	21	20	22	14
Vol de déchets (litres/semaine)	261 360	252 560	247 700	215 400	148 540
Vol moyen par entreprise (litres/semaine)	5 953	6 231	5 972	5 653	5 305
Montant	171 599,09 €	138 182,72 €	146 794,72 €	386 949,04 €	308 963,20 €

9.3. LA REFONTE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE :

Dans le cadre de la stratégie déchets, les élus ont décidé de modifier le mode de facturation de la redevance spéciale. Elle sera appliquée à compter du 31 décembre 2025 :

- *Aux producteurs de 240 litres à 1 100 l/semaine d'ordures ménagères,*
- *Aux producteurs de moins de 1 100 m/semaine de carton,*
- *Aux producteurs de moins de 240 l/semaine de biodéchets.*

Au delà de 1 100 l/semaine, les déchets ne sont pas considérés comme relevant du service public de prévention et de gestion des déchets. Les producteurs sont tenus de se conformer à leur obligation de valoriser les déchets suivant 8 flux (articles D 543-278 du code de l'environnement) (papiers et cartons, métaux, plastiques, verre, bois, fractions minérales, plâtre, textiles) et ne peuvent plus déposer les déchets sur la voie publique.

En amont de l'enquête de dotation en bacs, un courrier d'information accompagné d'un flyer a été distribué à tous les producteurs non ménagers.

Durant l'enquête, des courriers ont été envoyés :

- *Aux professionnels soumis à la facturation (transmission de la convention Redevance Spéciale à retourner signer pour obtenir les bacs à déchets),*
- *Aux professionnels déclarant de pas vouloir disposer du service,*
- *Aux professionnels hors seuil (produisant plus de 1 100 l/semaine de déchets).*

Plus de 2000 courriers ont été envoyés durant la phase d'enquête :

	03/06/24	04/06/24	12/06/24	24/06/24	27/06/24	03/07/24	10/07/24	18/07/24	25/07/24
Nouveaux enquêtés	151	117	298	184	595	75	2	174	65
Modifications	0	0	0	90	98	89	6	73	39
TOT	151	117	298	274	693	164	8	247	2056

395 courriers ont été envoyés suite à la modification des enquêtes par les professionnels.

Le suivi des professionnels au 22 février 2025 fait apparaître que 595 professionnels sont soumis à facturation, 634 ne sont pas soumis à facturation et 232 professionnels sont hors du service public de prévention et de gestion des déchets. Fin février 2025, 62 % des professionnels soumis à facturation avaient retourné leur convention redevance spéciale.

PNM en bacs individuels	1208	77 %
PNM facturés	574	
PNM uniquement carton	69	
PNM uniquement OMR	453	
PNM OMR + C	44	
PNM ayant retourné la convention RS	354	62 %
PNM en attente de convention	243	85 relancés (35%)
PNM livrés	211	
PNM en attente de livraison	123	
PNM non facturés	634	
PNM livrés	309	
PNM en attente de livraison	293	
PNM à vérifier	30	(non inclus dans le total)
PNM en abris bacs	133	8 %
PNM facturés	21	
PNM non facturés	112	
PNM ayant retourné la convention RS	7	33 %
PNM en attente de convention	13	
PNM à vérifier	1	(non inclus dans le total)
PNM ne souhaitant pas disposer du service ou hors seuil	232	15 %

9.4. LES SERVICES DE COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :

9.4.1. La collecte sur rendez vous des déchets verts

Le service de collecte sur rendez-vous des déchets verts a été mis en place le 5 juillet 2004, en collaboration avec Audacie. Il concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes à mobilité réduite, et les personnes seules sans moyen de locomotion.

Ce service a été confié à l'association "AUDACIE" et était facturable à hauteur de 4,75 € le sac de 50 litres et le fagot de 50 litres pour l'année 2024.

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des déchets verts depuis 2020 :

	Quantité en litres	Quantité collectée en Tonnes	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Cout de la prestation (AUDACIE)	Montant des frais facturés aux usagers
2020	2500	0,35	4	12	621,36 €	214,50 €
2021	4200	0,59	5	15	776,70 €	367,92 €
2022	950	0,13	3	6	310,68 €	84,93 €
2023	1600	0,22	3	5	258,90 €	149,12 €
2024	2150	0,3	6	9	588,32 €	204,25 €

9.4.2. La collecte sur rendez vous des encombrants

Le service de collecte sur rendez-vous des encombrants a été mis en place le 1^{er} juillet 2013, en collaboration avec Emmaüs.

Ce service est accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans, aux personnes à mobilité réduite, et aux personnes seules sans moyen de locomotion.

Le montant forfaitaire versé par la collectivité à Emmaüs était de 4 000 € en 2024. Le montant facturé aux usagers était de 315,08 €

Le tableau suivant montre l'évolution de la collecte des encombrants depuis 2020 :

	Nombre de personnes collectées	Nombre de jours de collecte	Tonnage collecté	Coût HT pour Grand Châtellerault	Montant facturé aux usagers
2020	14	16	4,326	4 000 €	544,68 €
2021	9	10	2,27	4 000 €	221,63 €
2022	21	21	7,88	4 000 €	1 122,07 €
2023	5	5	1,28	4 000 €	189,24 €
2024	9	9	10,7	4 000 €	315,08 €

X – LA COLLECTE DES DÉCHETS

10.1. LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

10.1.1. La refonte du schéma de collecte des déchets :

L'enquête et la distribution de bacs pucés pour tous les flux (ordures ménagères résiduelles, emballages, carton) ont été confiés au prestataire CONTENUR.

L'enquête de dotation en bacs pucés a été menée du 1^{er} avril au 28 juillet 2024. La distribution des bacs a été organisée du 23 septembre 2024 au 31 janvier 2025. Une prolongation d'un mois a été accordé au prestataire CONTENUR afin qu'il atteigne ses objectifs concernant la distribution des bacs. L'enquête a été prolongée lors de la phase de distribution afin qu'il puisse enquêter un maximum de foyers.

Enquête		Dotation en bacs	
Nombre d'adresses cibles	43 887	Nombre d'adresses total à doter	29 434
Nombre d'adresses enquêtées	33 277	Nombre de particuliers dotés	22 584
Objectifs fixés	90 %	Objectifs fixés	95 %
Objectifs atteints	81,15 %	Objectifs atteints	81,19 %
		Nombre d'immeubles dotés	269
		Objectifs fixés	100 %
		Objectifs atteints	64,20 %
		Nombre de professionnels dotés	833
		Objectifs fixés	100 %
		Objectifs atteints	69,94 %

Grand Châtellerault, s'est organisée début 2025 pour reprendre la distribution des bacs non réalisée par CONTENUR :

- *5 927 adresses enquêtées seront distribuées en priorité,*
- *8 049 adresses non enquêtées desservies par l'organisation de permanences.*

10.1.2. La refonte des circuits de collecte des déchets :

La CAGC a été accompagnée par la société Ecobox pour la refonte des circuits de collecte des déchets.

Les équipes de collecte ont réalisé des repérages sur le terrain courant 2023. Ces opérations consistent à matérialiser les contraintes de circulation pour les véhicules de collecte :

- *Contraintes horaires de circulation,*
- *Secteurs non adaptés à la circulation des bennes à collecte latérale,*
- *Voies interdites ou non accessibles aux bennes à ordures ménagères,*
- *Voies à collecter en collecte mono-latérale ...*

Ces contraintes ont été transmises au bureau d'études Ecobox afin qu'il puisse réaliser les études de dimensionnement conformément au cahier des charges de Grand Châtellerault.

Les pistes étudiées ont été présentées en Cotec. Les membres du Copil du 13 novembre ont donné un avis favorable concernant les modifications suivantes des circuits de collecte des déchets :

- *Déploiement au maximum des possibilités de la collecte en bennes latérales (12 bennes traditionnelles en 2024 à 12 bennes à collecte latérales et 2 bennes traditionnelles à horizon 2029),*
- *Adaptation des fréquences de collecte des déchets : collecte tous les 15 jours des ordures ménagères et des emballages (hors centre ville de Châtellerault collecté 2 fois par semaine pour ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages),*
- *Organisation des collectes en mono-flux,*
- *Organisation de nouveaux lieux de pause pour les circuits ne nécessitant pas un vidage intermédiaire. En plus des lieux de pause organisés sur le quai de transit de Nonnes et Saint-Gervais-les-3-Clochers, les lieux de pause suivants seront organisés : Dangé-Saint-Romain, Saint-Genest-d'Ambière, Bonneuil-Matours),*
- *Étude de la possibilité d'organiser le départ du secteur du quai de transit dans le cadre de la réflexion relative aux déchèteries (possibilité offerte dans le cadre de la fermeture de la déchèterie de Nonnes),*
- *Circuits de collecte organisés du lundi au vendredi, report des jours fériés le samedi suivant,*
- *Collecte des Renardières et de Coubertin en C1 ou en apport volontaire.*

Ces options ont été actées lors de la Réunion de Travail de Bureau du 10 février 2025.

Les circuits de collecte seront ensuite réalisés en interne suivant 3 phases à partir de décembre 2024 :

- *Tracés des circuits sur le logiciel d'exploitation de la collecte,*
- *Tests de circulation,*
- *Renseignement des tronçons de collecte (haut le pied, collecte mono ou bilatérale ...).*

Une fois que ce travail sera achevé, les agents affectés sur les circuits de collecte réaliseront les circuits à deux reprises afin de relever et corriger les dernières anomalies et repérer leurs futurs circuits de collecte.

2 bennes à collecte latérale seront mises en circulation dès le 31 mars 2025. Les communes concernées sont rencontrées afin d'étudier et de valider les impacts pour les usagers. Les lieux de présentation des déchets sont ensuite matérialisés au sol afin de sensibiliser les usagers au respect de l'emplacement afin de garantir le bon déroulement de la collecte des déchets. Un flyer explicatif est distribué dans les boîtes aux lettres des usagers concernés.

10.1.3. L'organisation de la collecte en porte à porte en 2024 :

Les usagers sont collectés une fois par semaine pour les O.M.R. et les emballages recyclables à l'aide de Bennes à Ordures Ménagères (B.O.M.) bi-compartimentées.



Cependant, le centre-ville de Châtellerault est collecté à l'aide d'une B.O.M. mono-compartimentée. De part le milieu très urbanisé, la fréquence de ramassage est de trois fois par semaine pour les O.M.R. et une fois par semaine (le jeudi) pour les emballages recyclables.

Depuis le 5 juillet 2021, l'ensemble du territoire a été harmonisé et le ramassage s'effectue en régie dans sa totalité. Il est réalisé 48 sorties de camions par semaine :

- *Châtellerault : 13 sorties camions et 2 pour les cartons,*
- *Gros producteurs : 5 sorties camions,*
- *Autres communes : 28 sorties camions (dont 3 pour la commune de Naintré).*

La collecte des cartons des commerçants est réalisée deux fois par semaine : le mercredi matin et le vendredi soir (centre-ville de Châtellerault seulement).

Répartition des tournées de collecte en 2024 :

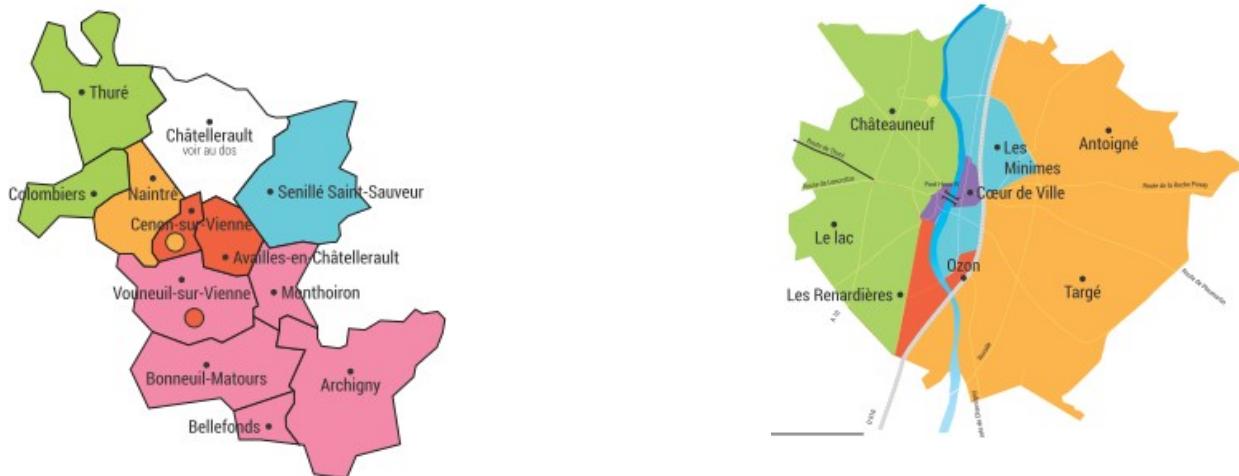
Jour	Communes	Type de déchets	Nombre de sorties de véhicules
Lundi	Châtellerault (Zone 5) Châtellerault (Zone 6) Châtellerault (Zone 7) Naintré (Zone 1) Naintré (Zone 2) Naintré (Zone 3) Savigny-sous-Faye / Doussay / Cernay Les Ormes Dangé-St-Romain	OMR + Emballages	9
Mardi	Cenon-sur-Vienne Châtellerault (Zone 9) Availles-en-Châtellerault Lencloître Ouzilly Buxeuil / Saint-Rémy-sur-Creuse / Leugny Ingrandes Châtellerault (Zone 3) Gros producteurs n°1 Gros producteurs n°2	OMR + Emballages	10
		OMR	
Mercredi	Vouneuil-sur-Vienne Archigny Bonneuil-Matours Monthoiron Bellefonds Scorbé-Clairvaux Sérigny / Saint-Christophe Mondion / Leigné-sur-Ussel Châtellerault	OMR + Emballages	8
		Cartons	
Jeudi	Châtellerault (Zone 8) Châtellerault (Zone 4) Senillé Saint-Sauveur Saint-Genest-d'Ambière Vellèches / Vaux-sur-Vienne Antran / Oyré / Leugny Gros producteur n°3 Châtellerault (Zone 3) Châtellerault (Zone 3)	OMR + Emballages	9
		OMR	
		Emballages	
Vendredi	Châtellerault (Zone 1) Châtellerault (Zone 2) Châtellerault (Zone 10) Thuré Colombiers Orches / Sossay Saint-Gervais-les-Trois-Clochers Vellèches / Vaux-sur-Vienne / Usseau / Antran Gros producteur n°4 Châtellerault	OMR + Emballages	10
		OMR	
		Cartons	
Samedi	Châtellerault (Zone 3) Gros producteur n°5	OMR	2
Total sorties			48

Une convention est passée avec le Smictom du Chinonais pour le lieu dit « le Groin » commune de Port-de-Piles.

Jours de ramassage des déchets ménagers sur Grand-Châtellerault en 2024

Zone de Grand Châtellerault Sud

Zone de Châtellerault



Zone de Grand Châtellerault Ouest

Zone de Grand Châtellerault Nord



• LES JOURS DE RAMASSAGE HABITUELS



10.1.4. Les moyens humains

Le service collecte en porte à porte comprend 39 agents en 2024 dont 11 équipes d'agents de collecte réparties de la façon suivante :

- *10 équipes sont composées de trois agents à plein temps,*
- *1 équipe est composée de trois agents à temps partiel (11h/semaine).*

Les équipes commencent leur journée de travail à 4h45 du matin ou à 19h15 le vendredi soir (collecte du carton).

10.1.5. La pré-collecte : sacs et bacs

Les sacs jaunes pour la collecte des emballages légers

La collecte des déchets ménagers est organisée en sacs sur l'ensemble du territoire. La Direction Gestion des Déchets gère les achats et la livraison des sacs jaunes dans les communes. La distribution aux usagers relève directement des communes.

La dernière commande des sacs jaunes a été effectuée fin 2023. La mise en place de la conteneurisation implique qu'il n'y aura pas d'autres commandes.

Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et des emballages

Dans les habitats collectifs, des bacs pour les ordures ménagères résiduelles sont fournis par les bailleurs (SEM habitat, propriétaires privés...), et les bacs pour la collecte sélective des emballages légers sont mis à disposition par Grand Châtellerault. Elle gère l'achat, les livraisons et les réparations.

Les établissements scolaires ou de formation et les foyers de personnes âgées sont aussi équipés en conteneurs pour la collecte sélective des emballages légers.

Les usagers situés dans des zones non accessibles aux véhicules de collecte disposent de points de regroupement pour les deux flux mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération. Le secteur de Châtellerault ouest comprend de nombreux points de regroupements.

Le nombre de bacs des points de regroupement par communes recensé en 2024 est listé ci-dessous :

Communes	Points de regroupement	Conteneurs à O.M.R.	Conteneurs à D.E.L.
ANTRAN	10	10	10
ARCHIGNY	25	37	35
AVAILLES-EN-CHÂTELLERAULT	9	14	16
BELLEFONDS	0	0	0
BONNEUIL-MATOURS	11	18	18
BUXEUIL	5	6	8
CENON-SUR-VIENNE	10	5	11
CERNAY	20	23	22
CHÂTELLERAULT	249	95	605
COLOMBIERS	25	38	36
DANGE-SAINT-ROMAIN	13	7	18
DOUSSAY	55	83	81
INGRANDES-SUR-VIENNE	12	7	21
LEIGNE-SUR-USSEAU	5	6	11
LENCLÔITRE	185	256	196
LES ORMES	2	1	3
LEUGNY	8	6	8
MONDION	5	5	12
MONTHOIRON	4	4	11
NAINTRE	35	11	59
ORCHES	46	49	58
OUZILLY	50	64	54
OYRE	7	2	11
PORT-DE-PILES	2	2	4
SAINT-CHRISTOPHE	2	2	4
SAINT-GENEST-D'AMBIERE	78	102	77
SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	5	4	8
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	5	3	6
SAVIGNY-SOUS-FAYE	34	45	38
SENILLE - SAINT-SAUVEUR	25	22	34
SERIGNY	3	2	5
SCORBE-CLAIRVAUX	123	153	143
SOSSAIS	38	42	49
THURE	36	29	53
USSEAU	18	26	29
VAUX-SUR-VIENNE	1	0	1
VELLECHES	5	5	10
VOUENEUIL-SUR-VIENNE	12	14	23
TOTAL :	1 178	1 198	1 788

On peut noter qu'il n'y a eu aucun changement en 2024.

Maintenance des bacs à déchets :

Les bacs sont réparés à la demande des usagers, des communes ou des agents. 22 interventions ont été effectuées durant l'année 2024 (-80 % par rapport à 2023).

Les réparations réalisées en 2024 se répartissent dans la façon suivante :

- *Interventions pour une réparation de couvercle :* 10 interventions
- *Intervention pour une réparation de roues :* 1 interventions
- *Intervention pour un changement de bacs :* 11 interventions

En 2024, grâce au matériel spécifique utilisé (véhicule équipé d'un nettoyeur haute pression de 200 bars à eau chaude) l'ensemble des bacs du territoire a pu être nettoyé au printemps.

10.1.6. Les véhicules

Le parc de véhicules pour la collecte en porte à porte comprend 15 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) :

- 11 BOM de 26 tonnes bi-compartimentées dont deux GNV,
- 2 BOM de 19 tonnes bi-compartimentées,
- 2 BOM de 16 tonnes mono-compartimentées.

Le coût d'entretien par véhicule est présenté dans le tableau ci-dessous :

COLLECTE EN PORTE A PORTE 2024										
Immatriculation	Désignation	1ère mise en circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	Cumul GNV (kgs)	kms	L/100 km	Sinistres
AB-399-VK	16 T mono compartimentée	29/03/18	3 178,14 €	0,00 €	430,05 €	8 569,52		15 162	56,52	1
EK-464-NJ	16t mono compartimentée	06/03/17	1 424,37 €	9,33	487,42 €	6 926,98		10 460	66,22	0
CH-168-JD	19 t bi compartimentée	05/07/12	4 205,29 €	37,00	121,66 €	5 938,00		7 706	77,06	0
FE-528-AE	19 T mono compartimentée	21/02/19	5 426,10 €	87,50	3 268,01 €	16 066,31		29 632	54,22	0
FP-908-QR	26 T bi-compartimentée	29/04/20	7 741,24 €	103,33	8 375,26 €	15 097,54		20 047	75,31	0,00
FX-656-ZE	26 T bi-compartimentée	19/03/21	15 747,98 €	113,50	6 808,95 €	21 440,75		29 070	73,76	0,00
CP-506-NR	26 T bi-compartimentée	07/01/13	0,00 €	0,00	0,00 €	295,40		0	#DIV/0 !	0,00
CA-817-YB	26 Tbi-compartimentée	31/01/12	8 421,77 €	66,00	11 329,80 €	15 493,39		21 000	73,78	0,00
FP-296 GT	26 Tbi-compartimentée	28/03/20	10 798,33 €	83,83	10 869,17 €	15 882,65		20 008	79,28	0,00
BK-684-MK	26 T bi-compartimentée	17/03/11	0,00 €	8,00	3 071,30 €	432,58		503	86,00	0,00
DN-979-JE	26 T bi-compartimentée	20/01/15	5 161,99 €	69,50	13 797,10 €	11 822,10		17 427	67,84	0,00
EK-529-DJ	19 T bi-compartimentée	20/02/17	7 670,38 €	40,00	7 581,83 €	13 123,31		18 671	70,29	0,00
FF-964-VQ	26 Tbi-compartimentée	09/04/19	8 251,31 €	71,50	2 273,90 €	15 736,04		18 604	84,58	0,00
GJ-549-NN	26 Tbi-compartimentée GNV	23/09/22	338,93 €	104,16	5 312,62 €		14 452,39	18 370	78,67	0,00
GJ-579-NN	26 Tbi-compartimentée GNV	23/09/22	1 599,29 €	72,50	304,02 €		12 032,04	13 184	91,26	1,00
Moyenne / an / BOM		78 026,90 €	689,49	68 414,45 €	146 804,53		208 290,00	70,48	1,00	
Moyenne / an / BOM GNV		1 938,22 €	176,06 €	5 616,64 €		26 484,43	31 554,00	83,93		
TOTAL GRAND CHATELLERAULT		79 965,12 €	866,15	74 031,09 €	146 804,53	26 484,43	238 844,00		2,00	
Moyenne/an pour tout type de véhicule		5 331,01 €	57,74	4 935,41	11 292,66	13 242,22	15 989,60		4,00	

Évolution du coût pour l'ensemble des véhicules pour la collecte en porte à porte :

Bennes à ordures ménagères	Fournitures (en €)	Main d'œuvre (heures)	Prestations entretiens (en €)	Carburant (litres)	GNV (kg)	Kilomètres	L/100Km (moyenne)	Sinistres
2022	89 044,88 €	844,26	60 384,53 €	189 868,16		258 436,00	71,30	9
2023	78 223,40 €	943,50	68 146,14 €	157 881,61	21 469,46	246 852,00	74,57	13
2024	79 965,12 €	866,15	74 031,09 €	146 804,53	26 484,43	239 844,00	73,91	2
Évolution 2023-2024	2,23%	-8,20%	8,64%	-7,02%	23,36%	-2,84%	-0,89%	-84,62%

Les coûts d'entretien en augmentation sont dus au vieillissement du parc et à des pannes importantes (153 996,21 € en 2024 soit +5,2%). Des rééquilibrages partiels des circuits de collecte ont permis de diminuer les distances parcourues.

On peut noter une diminution des sinistres en 2024. Mais ce sont des petits accrochages sans conséquences humaines et matériels. Seul un incident a eu un impact :

- *Benne GJ-579-NN : 04/03/2024, marche-pieds et rétroviseur cassé en virant à gauche le véhicule a heurté l'angle d'un mur pour un coût de 1 338,26 €*

10.1.7. Les tonnages collectés

Les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs)

L'évolution de la répartition des déchets de 2020 à 2024 en tonnes, est présentée ci-dessous (tonnages qui comprennent ceux des conteneurs enterrés) :

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2020	15 419,30
2021	15 566,16
2022	14 873,42
2023	14 297,22
2024	13 896,56

Grand Châtellerault :
177 kg/hab/an

Nouvelle-Aquitaine :
209 kg/hab/an*

*données 2021 (ADEME)

Vienne :
185 kg/hab/an*

*données 2023 (AREC)

France :
246 kg/hab/an*

*données 2023 (AREC)

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles comprennent également les déchets collectés en apport volontaire (conteneurs enterrés). Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont diminué en 2024 de 400,9 tonnes.(-2,8%).

Les déchets d'emballages légers recyclables (sacs jaunes)

L'évolution des quantités collectées d'emballages ménagers recyclables entre 2020 et 2024 sur le territoire de Grand Châtellerault est présentée ci-après (tonnages qui comprennent ceux des conteneurs enterrés).

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2020	2 009,26
2021	2 021,88
2022	2 052,42
2023	2 069,94
2024	2 298,02

Grand Châtellerault :
29,29 kg/hab/an

Nouvelle-Aquitaine :
30,38 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

Vienne :
25,58 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

France :
24,7 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

Les quantités de DEL ont fortement augmenté en 2024 de 228,08 tonnes.(+11,02 %) sur Grand Châtellerault. Cette forte augmentation est la conséquence de la campagne de conteneurisation sur le territoire et de la campagne de communication effectuée dans l'année.

Le carton des producteurs non ménagers sur Châtellerault

Les cartons des commerçants de l'hypercentre de Châtellerault sont collectés deux fois par semaine, le mercredi matin (commerçants du centre et zones commerciales de Châtellerault) et le vendredi soir (commerçants du centre de Châtellerault seulement). La collecte du vendredi soir a été ajoutée le 1^{er} février 2007. Cette collecte concerne 109 producteurs en 2024.

Évolution du tonnage de 2020 à 2024 du carton des activités économiques :

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2020	131,80
2021	147,54
2022	132,88
2023	124,61
2024	120,34

Les quantités en 2024 ont diminué de 4,27 tonnes (-3,43 %).

10.2. LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

10.2.1. La pratique des refus de collecte OMR et DEL

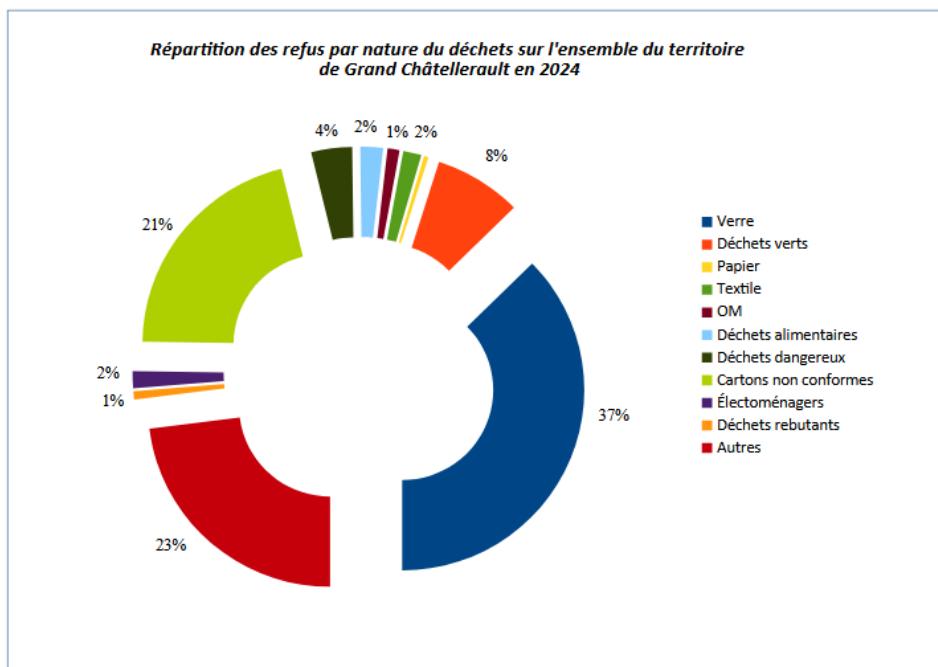
Le suivi de la qualité du tri et la pratique des refus de collecte ont été mis en place pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective et pour permettre de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques du tri. L'ensemble des circuits est suivi régulièrement.

Les agents refusent le sac avec le sticker « refus de collecte », notent l'adresse et la raison du refus, saisissent l'information sur le système d'exploitation de la collecte grâce à un PDA dans le camion. Les informations sont transmises aux ambassadrices de prévention et de tri qui se rendent sur place pour rencontrer l'usager. Il sera invité à présenter le sac correctement trié pour la prochaine collecte.

Pour le centre-ville de Châtellerault (hors point de regroupement et collectifs), si la personne est absente, l'animatrice laisse un courrier et des flyers pour un rappel des consignes et ramasse le sac.

Pour les collectifs et les points de regroupement, des opérations de sensibilisation ponctuelles sont effectuées sur les secteurs où des erreurs de tri sont fréquemment relevées par les agents.

Bilan des refus pour l'ensemble du Grand Châtellerault



Sur l'ensemble du territoire de Grand Châtellerault, il a été enregistré 1 696 refus par les agents de collecte, soit une baisse de 19 % (- 397 refus) par rapport à 2023.

Les ambassadrices de prévention et de tri ont traité 1 645 refus ce qui correspond à 97 % des refus enregistrés (47 % en 2023). Ce résultat a été atteint par une baisse des refus enregistrés et par le recrutement d'un service civique pendant 8 mois. Les actions menées sur le terrain sont réparties de la façon suivante :

- *12 % des personnes ont été rencontrées,*
- *38 % des personnes ont eu un courrier,*
- *50 % des personnes ont eu un flyer.*

En 2024, le taux de récidive est de 9 % soit une augmentation de 1 % par rapport à 2023.

Évolution de la nature des refus de collecte :

Nature des refus	2023		2024	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Verre	977	46%	669	37%
Déchets verts	258	12%	139	8%
Papier	15	1%	7	0%
Textile	35	2%	29	2%
QM	9	0%	19	1%
Déchets alimentaires	27	1%	36	2%
Déchets dangereux	53	2%	65	4%
Gros cartons	346	16%	375	21%
Électroménagers	21	1%	27	2%
Déchets rebutants	35	2%	13	1%
Autres	365	17%	412	23%
TOTAUX :	2141*	100%	1791*	100%

* un refus peut impliquer plusieurs nature de refus

Les refus pour présence de verre restent majoritaires (37%), mais on observe qu'il est moins important que pour l'année 2023. Les refus des cartons gros volume (GV) sont fortement en augmentation. Ils doivent être apportés en déchèterie ou sortie sur les circuits de la collecte spécifique de cartons pour les secteurs concernés.

10.2.2. Les caractérisations

Réalisées sur les emballages entrants en centre de tri, elles qualifient la qualité du tri des usagers. La société SUEZ RV Sud Ouest est le prestataire en contrat pour le tri des emballages. En juillet 2024, le process du centre de tri a évolué. En effet, la collectivité est passé en flux développement. Cela permet de valoriser les refus des emballages correspondant à l'extension des consignes de tri et par conséquent de diminuer le refus global entrant.

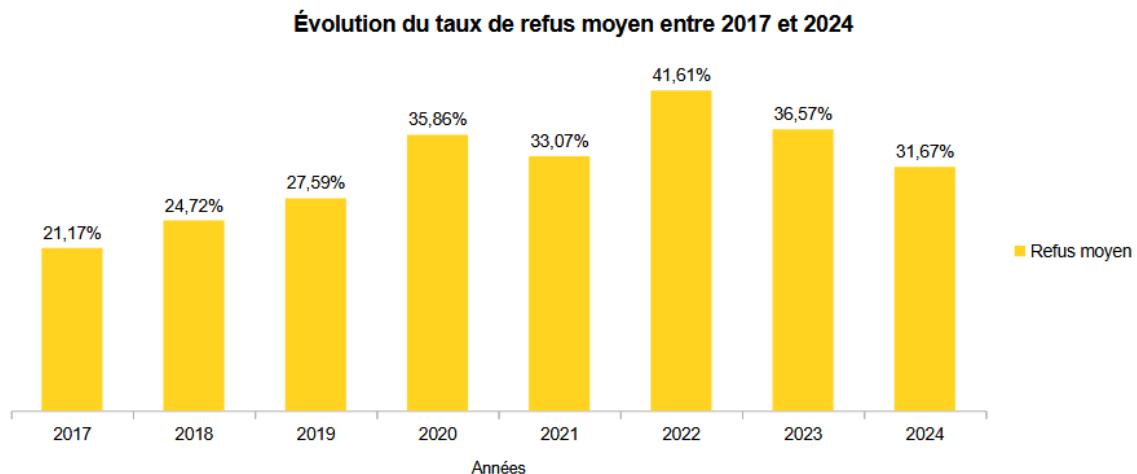
Évolution de la grille d'analyse des caractérisations :

Matériaux triés 01/01/2024		Matériaux triés 01/07/2024	
Acier	Aluminium	Acier	Aluminium
Briques alimentaires	Cartons	Briques alimentaires	Cartons
Gros de Magasin	Journaux	Gros de Magasin	Journaux
PE-PP-PS	Refus fines	PEHD-PP	Refus fines
PET clair	Refus vrais	PET clair	Refus vrais
PET foncé	Refus Extension	Flux développement rigide	Refus Imbriqués collecte
Films plastiques	Refus Imbriqués collecte	Flux développement souple	Refus Imbriqués maison
Refus Imbriqués maison			

Analyse des refus issus des sacs DEL

En 2024, 18 caractérisations ont été programmées avec la Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerault :

Le taux de refus moyen à l'entrée du centre de tri est présenté dans le tableau ci-dessous :



En 2024, le taux de refus moyen annuel sur les caractérisations sur les emballages entrant réalisées au centre de tri de Poitiers est de 31,77%, contre 36,57% en 2023. Cette diminution s'explique par le travail constant des équipes de terrain (collecte et ambassadrices) et des actions de communications menées par la collectivité et le passage en flux de développement rigide et souple dans le nouveau process du centre de tri.

10.2.3 Analyse des matériaux triés au centre de tri

La production des tonnes de matériaux triés au centre de tri, pour l'année 2024, sont répertoriées dans le tableau ci- après :

Population	79631 hab.		79379 hab.		78941 hab.		78468 hab.	
Année	2021		2022		2023		2024	
Matériaux triés	Tonnes*	Ratios par habitant						
Acier	164,72	2,07	140,05	1,76	138,60	1,76	147,15	1,88
Aluminium	11,65	0,15	14,51	0,18	13,41	0,17	12,82	0,16
Cartons d'emballages et briques	397,03	4,99	443,67	5,59	423,52	5,37	462,76	5,90
Plastiques	399,36	5,02	395,00	4,98	524,38	6,64	603,79	7,69
Journaux – Revues – Magazines	95,22	1,20	139,48	1,76	100,49	1,27	79,44	1,01
Gros de magasins	401,44	5,04	386,73	4,87	303,63	3,85	355,69	4,53
Performance totale de tri	1469,42	18,45	1519,44	19,14	1504,03	19,05	1661,65	21,18
Refus	642,57	8,07	600,47	7,56	665,49	8,43	624,21	7,95
Taux de refus	32,35%		28,33%		30,67%		27,31%	

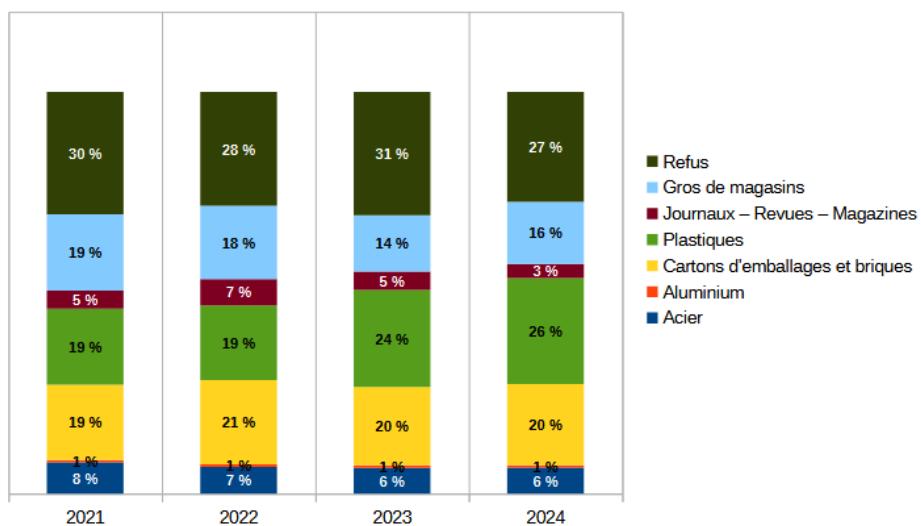
*données issues Suez Rx Sud Ouest

On observe que le taux de refus a diminué de 3,36 % et que le tonnage a augmenté de 157 tonnes (soit plus de 10%). L'année 2024 est donc une année très positive au niveau de la performance de tri de Grand Châtellerault. L'augmentation du tonnage s'explique par le début de la mise en place de la conteneurisation et l'ensemble de la communication qui a été faite tout au long de l'année.

Il est important de noter que le ratio par habitant du flux plastiques a augmenté de 1kg/hab/an. Cette augmentation est en partie due au passage en flux de développement.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la répartition des différents matériaux présents dans la collecte sélective (sacs jaunes après passage sur la chaîne de tri) entre 2021 et 2024.

Évolution de la répartition des matériaux entre 2021 et 2024



La part majoritaire d'emballages présents dans la collecte sélective correspond aux cartons d'emballages et briques alimentaires ainsi qu'aux emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots et barquettes...) et au gros de magasin (emballages cartons et papier de moins de 12 cm).

10.3. LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE

Une réflexion a été entamée sur les déchèteries et la collecte des points d'apport volontaire verre et papier. C'est le bureau d'études AUSTRAL qui a été retenu. Les missions sont les suivantes :

- *État des lieux et diagnostic permettant de réaliser un analyse technique, organisationnelle territoriale et financière,*
- *Proposition de pistes d'optimisation,*
- *Étude des scénarios et analyse comparative,*
- *Développement du scénario retenu et élaboration du plan d'actions,*

L'état des lieux est prévu à été présenté en fin d'année 2024.

Cela permettra à la Direction Gestion des déchets de définir une stratégie d'investissement et d'optimisation pour les prochaines années.

10.3.1. Les différents points d'apport volontaire sur le territoire en 2024

Le parc de colonnes à disposition des usagers sur le territoire de Grand Châtellerault en 2024 comprenait 285 colonnes de collecte du verre, 233 colonnes de collecte des papiers, 71 bornes de textiles, linges et chaussures (TLC).

Modification du parc en 2024 :

- *Déplacement des conteneurs papier et verre du cimetière au service technique à Bonneuil-Matours,*
- *Création d'un point papier et verre à la salle des Miroirs à Bonneuil-Matours,*
- *Création d'un point papier et verre rue du Collège à Châtellerault,*
- *Déplacement des conteneurs papier et verre du lieu-dit « La Justière » à Doussay à la salle des fêtes de la commune de Cernay.*

Le ratio sur le territoire est de 1 colonne pour 275 habitants pour le verre et de 1 colonne pour 336 habitant pour le papier (préconisation de 1 colonne pour 250 habitants en zone rurale et 1 colonne pour 400 habitants en zone urbaine). La Direction Gestion des Déchets étudiera de nouveaux sites à mettre en place suivant les préconisations du bureau d'études AUSTRAL.

10.3.2. Sondes de télé-relève

Depuis le mois de septembre 2023, il a été installé des sondes de télé-relève sur 3 sites en phase test :

- *2 sites sur la commune de Châtellerault,*
- *1 site sur la commune de Bonneuil-Matours.*

Suite à la validation de cette phase de test, un marché a été lancé fin 2024 pour la fourniture et la pose de sondes de télé-relève sur les conteneurs aériens à verre, papier et conteneurs enterrés. L'entreprise mandatée est HEYLIOT. La première phase d'installation est prévue pour septembre 2025.

L'installation des sondes offre de nombreux avantages. Elles permettent un suivi en temps réel du taux de remplissage, évitant ainsi les débordements et les tournées inutiles. Cela permet de réduire les coûts de collecte et diminue l'empreinte carbone liée aux déplacements des camions. De plus, ces données facilitent l'analyse des habitudes de tri et permettent d'adapter les emplacements ou la fréquence de ramassage.

La liste de l'ensemble des points d'apport volontaire pour le verre sur le territoire de Grand Châtellerault :

VERRE			VERRE		
Communes	Nombre De points	Nombre de Conteneurs	Communes	Nombre De points	Nombre de Conteneurs
Antran	3	4	Orches	1	2
Archigny	4	4	Ormes (Les)	7	9
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	5	6
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	10	10	Port-de-Piles	3	3
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	7	7	Saint-Genest-d'Amblie	10	10
Cernay	3	3	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	5	5
Châtellerault	77	82	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	2
Colombiers	5	5	Savigny-sous-Faye	2	3
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	14	15
Doussay	2	2	Senillé-Saint-Sauveur	7	7
Ingrandes-sur-Vienne	4	5	Sérigny	2	2
Leigné-sur-Ussel	1	2	Sossay	3	5
Lencloître	13	15	Thuré	7	7
Leugny	1	2	Usseau	2	3
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	3	3
Monthoiron	5	5	Vellèches	2	2
Naintré	21	21	Vouneuil-sur-Vienne	8	8
TOTAL				261	285

La liste de l'ensemble des points d'apport volontaire pour le papier sur le territoire de Grand Châtellerault dans le tableau ci-dessous :

PAPIER			PAPIER		
Communes	Nombre De points	Nombre de Conteneurs	Communes	Nombre De points	Conteneurs à papier
Antran	3	3	Orches	2	
Archigny	2	2	Ormes (Les)	8	
Availles-en-Châtellerault	3	4	Ouzilly	3	4
Bellefonds	1	1	Oyré	4	4
Bonneuil-Matours	9	9	Port-de-Piles	2	2
Buxeuil	4	4	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	5	5	Saint-Genest-d'Amblie	11	11
Cernay	3	3	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	2	2
Châtellerault	60	63	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	4	4	Savigny-sous-Faye	1	2
Dangé-Saint-Romain	8	10	Scorbé-Clairvaux	13	14
Doussay	1	1	Senillé-Saint-Sauveur	5	5
Ingrandes-sur-Vienne	4	4	Sérigny	2	2
Leigné-sur-Ussel	1	1	Sossay	3	4
Lencloître	12	14	Thuré	7	8
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	4	4	Vellèches	1	1
Naintré	19	19	Vouneuil-sur-Vienne	6	6
TOTAL				219	233

10.3.3. Les conteneurs à textiles, linge de maison et chaussures



En 2024, 71 bornes pour les textiles, linge de maison et chaussures étaient à disposition des usagers.

Ces bornes sont fournies par Audacie, Emmaüs et le Relais. La mise à disposition fait l'objet de conventions signées avec l'Agglomération et les communes d'implantation. Les associations assurent la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Grand Châtellerault a signé une convention avec Refashion (ex EcoTLC), l'éco-organisme en charge des textiles, linge de maison et chaussures.

La Croix Rouge, le Secours Catholique disposent également de points de dépôt des textiles sur le territoire de Grand Châtellerault.

Répartition des conteneurs à textile sur le territoire en 2024 :

Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes	Communes	Nombre De points	Nombre de Bornes
Antran	1	1	Orches	1	1
Archigny	1	1	Ormes (Les)	1	1
Availles-en-Châtellerault	1	1	Ouzilly	1	1
Bellefonds	1	1	Oyré	1	1
Bonneuil-Matours	2	2	Port-de-Piles	1	1
Buxeuil	1	1	Saint-Christophe	2	2
Cenon-sur-Vienne	1	1	Saint-Genest-d'Ambière	2	2
Cernay	1	1	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	1	1
Châtellerault	15	22	Saint-Rémy-sur-Creuse	1	1
Colombiers	1	1	Savigny-sous-Faye	0	0
Dangé-Saint-Romain	4	5	Scorbé-Clairvaux	1	1
Doussay	2	2	Senillé-Saint-Sauveur	1	1
Ingrandes-sur-Vienne	1	1	Sérigny	1	1
Leigné-sur-Usseau	1	1	Sossay	1	1
Lencloître	3	3	Thuré	2	2
Leugny	1	1	Usseau	1	1
Mondion	1	1	Vaux-sur-Vienne	1	1
Monthoiron	1	1	Vellèches	1	1
Naintré	2	2	Vouneuil-sur-Vienne	2	2
TOTAL				63	71

10.3.4. Les conteneurs enterrés

Le réseau de conteneurs enterrés mis en place par la Communauté d'Agglomération est constitué de :

- 3 conteneurs à verre (inclus dans le tableau précédent)
- 3 conteneurs à papiers (inclus dans le tableau précédent)
- 34 conteneurs à ordures ménagères qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat en service
- 22 conteneurs à emballages ménagers recyclables qui appartiennent à Habitat 86 et SEM Habitat en service



Liste des conteneurs enterrés O.M. / D.E.L.

Mise en place depuis 2010

S E M HABITAT	type	HABITAT 86	type	HABITAT 86	type
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	MARCONI	Sac noir	ERNEST GODARD	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	MARCONI	sac jaune	ERNEST GODARD	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	sac jaune	GEORGES ROUAULT	Sac noir	ERNEST GODARD	sac jaune
DOCTEUR DEROUAU	Sac noir	GEORGES ROUAULT	Sac noir	1 CHARLES CROS	Sac noir
DOCTEUR DEROUAU	sac jaune	GEORGES ROUAULT	sac jaune	1 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	Sac noir	1 CHARLES CROS	sac jaune
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	Sac noir	3 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	sac jaune	CHARLES PEGUY	sac jaune	3 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	Sac noir	CHARLES PEGUY	Sac noir	29 CHARLES CROS	Sac noir
AUGUSTE RODIN	sac jaune	CHARLES PEGUY	sac jaune	29 CHARLES CROS	sac jaune
ST EXUPERY	Sac noir	LAVOISIER	Sac noir	LEON PETIT	Sac noir
ST EXUPERY	Sac noir	LAVOISIER	sac jaune	LEON PETIT	Sac noir
ST EXUPERY	sac jaune	LAVOISIER	Sac noir	LEON PETIT	sac jaune
EMILE GEORGET	Sac noir	LAVOISIER	sac jaune	LEON PETIT	sac jaune
EMILE GEORGET	Sac noir	MARC ANDRAULT	sac jaune	CAMILLE CLAUDEL	Sac noir
EMILE GEORGET	sac jaune	MARC ANDRAULT	Sac noir	CAMILLE CLAUDEL	sac jaune
		MARC ANDRAULT	Sac noir	ÉLIE CARTAN	Sac noir
Sac noir	10	MARC ANDRAULT	sac jaune	ÉLIE CARTAN	sac jaune
sac jaune	6	MARC ANDRAULT	Sac noir	Sac noir	26
		MARC ANDRAULT	Sac noir	sac jaune	17

conteneurs plus collectés car trop vétustes

10.3.5. Le vandalisme des points d'apport volontaire

Durant 2024, un globe a été percuté par un véhicule non identifié sur le territoire de Grand-Châtellerault pour un préjudice totale de 1 500,00 €.

Lieu	Date du sinistre	Objet du sinistre	Coûts engendrés (TTC)	Dépôt de plainte
Ouzilly	12/11/2024	Globe à verre percuté par un véhicule	1 500,00 €	Plainte

10.3.6. Les quantités collectées

Le verre

2 875 tonnes de verre ont été collectées en 2024 sur Grand Châtellerault. La quantité a diminué de 54 Tonnes par rapport à 2023 (-1,85 %). On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :

La performance de collecte du verre sur Grand Châtellerault est de 36,64 kg/hab/an en 2024.

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an	Grand Châtellerault : 36,64 kg/hab/an	Nouvelle-Aquitaine : 18,06 kg/hab/an*
2020	2 871,26		
2021	2 995,02		
2022	2 973,00		
2023	2 929,38		
2024	2 875,00		

*données 2023 (Citeo)

Vienne :
36,89 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

France :
14,5 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

Le papier

927 tonnes de papier ont été collectés en 2024 sur Grand Châtellerault. On observe une évolution des tonnages qui est la suivante :

La quantité a fortement diminué de 108 Tonnes par rapport à 2023 (-10,41 %).

La performance de collecte des papiers sur Grand Châtellerault est de 11,8 kg/hab/an en 2024.

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an	Grand Châtellerault : 11,81 kg/hab/an	Nouvelle-Aquitaine : 18,06 kg/hab/an*
2020	1 304,97		
2021	1 369,46		
2022	1 186,44		
2023	1 034,73		
2024	926,98		

*données 2023 (Citeo)

Vienne :
19,00 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

France :
14,5 kg/hab/an*

*données 2023 (Citeo)

Les Textiles, Linges de maison, et Chaussures (TLC)

En 2024, la répartition des tonnages collectés par Audacie, Emmaüs et Le Relais est la suivante :

Communes	Tonnages collectés (kg)		
	Audacie	Emmaüs	Le Relais
	184 006	112 421	152 487
TOTAL :	448 914		

Le tonnage de TLC récupéré est de 449 tonnes (hors Croix Rouge, Secours Populaire et Secours Catholique). Le tonnage de TLC a augmenté de 114,55 tonnes sur Grand Châtellerault par rapport à 2023 (+33%).

Les conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et pour les déchets d'emballages

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets recyclables légers collectés en apport volontaire de 2020 à 2024 sont les suivants :

Année	QM	DEL
2020	687,18	153,52
2021	612,08	129,28
2022	488,94	109,38
2023	470,31	113,30
2024	440,72	110,90

Les quantités de déchets collectés sont en diminution de 5,5% (-32T).

10.4. LE QUAI DE TRANSIT DES DÉCHETS DE NONNES

Un quai de transfert sert à regrouper les déchets avant qu'ils soient transportés pour être traités. Implanté en position centrale par rapport au gisement des déchets, il permet de réduire les distances parcourues sur les circuits de collecte.



Le quai de transit de Nonnes a été mis en service le 1^{er} janvier 2012.

L'acheminement vers les centres de traitement et de valorisation des déchets est effectué grâce à des véhicules à fond mouvant de 90 m³. Cela présente l'avantage de réduire les coûts de transport et les impacts sur l'environnement en limitant le nombre de voyages vers les sites de traitement.

Les sacs noirs (Ordures Ménagères Résiduelles) et les sacs jaunes (Déchets d'Emballages Légers) sont apportés en haut du quai et tombent dans les remorques à fond mouvant en bas de quai.

Les déchets sont ensuite évacués vers les filières de tri et de traitement par un transporteur. Les filières en question sont le centre de stockage de Sommières du Clain et de Sonzay (Suez) depuis le 1er avril 2013 pour les O.M.R., et le centre de tri de Saint Eloi (Suez) pour les emballages depuis le 1er janvier 2015.

Le verre est vidé sur une plate-forme et rechargé une à deux fois par semaine dans les véhicules du transporteur de Verallia afin d'être acheminé à Cognac.

Le quai de transfert a également été conçu pour accueillir les déchets verts. Ceux-ci ont été, depuis le 1er janvier 2013, broyés sur le quai de transfert puis transportés vers la station de valorisation biologique de SEDE Environnement à Ingrandes. Afin de réduire les transports de déchets, des plateformes ont été aménagées sur les déchèteries en 2014 et en 2020 (suite à l'extension du territoire) afin que le broyage des déchets verts soit réalisé sur les déchèteries (hors déchèterie de Nonnes).

En 2024, le quai de transit a permis de transférer les tonnages suivants :

	Années	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Tonnages totaux
Ordures ménagères	2023	1330,64	1066,72	1209,88	1108,24	1254,88	1199,72	1163,00	1200,54	1178,80	1191,52	1229,04	1164,62	14 297,60
	2024	1277,92	1098,72	1138,38	1180,08	1179,88	1084,66	1198,22	1099,56	1147,94	1211,10	1078,96	1201,14	13 896,56
Déchets d'emballages légers	2023	184,30	147,86	174,02	161,24	175,08	186,56	173,56	173,72	169,10	171,86	171,40	181,24	2 069,94
	2024	198,82	175,30	186,90	186,22	201,10	180,98	201,86	183,02	196,88	191,76	179,02	216,16	2 298,02
Verre CAGC	2023	287,54	203,74	230,02	256,28	230,06	257,04	285,20	287,48	227,48	230,28	230,24	204,02	2 929,38
	2024	257,16	199,88	226,18	197,98	260,68	256,86	250,54	257,02	230,18	261,26	227,76	202,77	2 828,27
Déchets verts Quai de transfert	2023	99,10	73,76	135,44	197,94	152,38	223,54	187,52	248,64	150,14	128,76	274,56	67,88	1 939,66
	2024	127,12	255,04	100,90	146,40	169,80	254,70	148,58	124,12	177,24	144,22	201,66	158,14	2 007,92

Ces tonnages comprennent les déchets issus de la collecte en apport volontaire (conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire géré par la Direction Gestion des Déchets.

La quantité des déchets verts correspondent :

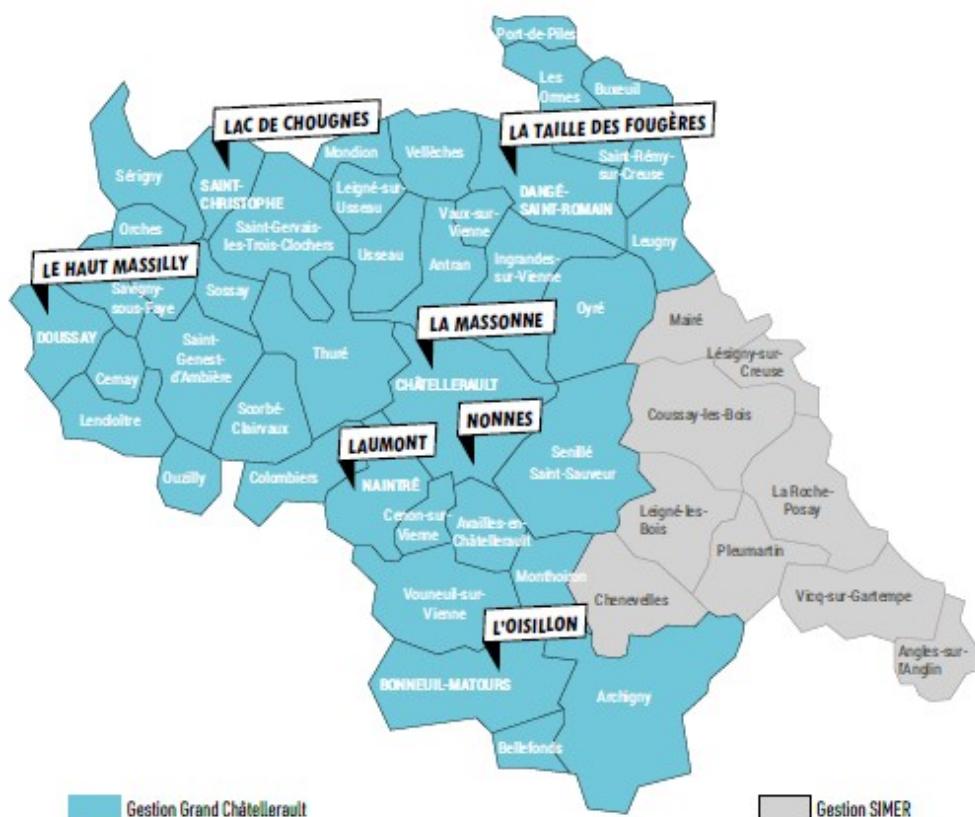
- *Déchèterie de Nonnes : 1 830,79 tonnes,*
- *Entretien des espaces verts de la Ville de Châtellerault = 162,16 tonnes,*
- *Entretien de la commune d'Availles-en-Châtellerault : 14,97 tonnes.*

XI - Les déchèteries

11.1. L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

La Communauté d'Agglomération exploite 7 déchèteries.

Répartition des déchèteries sur le territoire



L'accès est gratuit pour les particuliers à l'exception du dépôt de certains pneumatiques.

L'accès est réglementé et payant pour les apports des professionnels situés sur le territoire. Les professionnels hors territoire justifiant de travaux sur la collectivité peuvent accéder aux déchèteries.

Le nombre de passage est limité à deux par jour. Le volume qui peut être apporté dépend du type de déchets et est variable pour les particuliers ou les professionnels.

Toutes les déchèteries disposent de caissons de réemploi. Les usagers ont la possibilité de déposer des objets encore en bon état dans les déchèteries pour les recycleries du Ressort à Naintré et Locus à Archigny.

Une Recyclerie est une structure qui a pour vocation de récupérer, remettre en état et/ou réparer, valoriser des biens d'occasion en vue de la revente à petit prix au grand public. On peut y déposer meubles, petits électroménagers, jouets, outils, articles de sports, entre autres.

En collectant, nettoyant, et réparant ces objets, la Recyclerie répond à la fois aux enjeux environnementaux actuels de réduction des déchets et de création d'emploi pour des personnes en situation de chômage de longue durée sur le territoire.

Les horaires des déchèteries sont les suivants

Horaires

DE 9^h À 12^h ET DE 14^h À 17^h30

Fermées les jours fériés

 OUVERTE  FERMÉE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BONNEUIL- MATOURS L'oisillon - 05 49 21 25 07		✓		✓		✓
CHÂTELLERAULT La Massonne - 09 67 71 52 74	✓	✓		✓	✓	✓
CHÂTELLERAULT Nonnes - 09 67 26 54 55	✓		✓		✓	✓
DANGÉ-SAINTE-ROMAIN La Taille des Fougeres - 06 49 19 74 24	✓	✓	✓		✓	✓
DOUSSAY Le Haut Massilly - 06 49 19 99 71	✓		✓		✓	✓
NAINTRÉ Laumont - 09 67 72 13 28	✓		✓	✓		✓
SAINT-CHRISTOPHE Lac de Chouignes - 06 02 18 77 14		✓		✓	✓	APRÈS- MIDI

Les apports acceptés sont les suivants :

Déchets acceptés



BATTERIES



BOIS



CARTONS



CARTOUCHES D'ENCRE



CD/DVD



VÉGÉTAUX



FILMS PLASTIQUE



GRAVAT DÉBLAIS



AMPOULES / NÉONS



MÉTAUX



OBJETS ET MATERIAUX DE LA MAISON



PILES ET BATTERIES



PLASTIQUES RIGIDES



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



POLYSTYRÈNES



RADIOGRAPHIES



RÉUTILISATION RÉEMPLOI



TOUT-VENANT NON-INCINÉRABLE



PETITS ARTICLES BRICO-JARDIN



ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS



PALETTES



PETITS JOUETS



MACHINES BRICO / JARDIN THERMIQUES



MENUISERIES HUISSERIES



GROS JOUETS



GROS ARTICLES DE JARDINS



PNEUMATIQUES



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)



HUILE DE VIDANGE



HUILE DE FRITURE

Dépôt interdit pour les professionnels



AMIANTE INTERDITE



11.2. LA FRÉQUENTATION ET LES TONNAGES APPORTÉS EN 2024

Les fréquentations en 2024 ont été les suivantes :

Mois	BONNEUIL	NONNES	LA MASSONNE	DANGÉ SAINT ROMAIN	DOUSSAY	NAINTRÉ	SAINTE CHRISTOPHE	TOTAL
janvier	617	3 035	4 169	2 069	1 313	1 811	452	13 466
février	551	2 640	4 933	2 331	1 455	1 101	499	13 510
mars	903	5 047	6 280	1 186	2 195	2 842	584	19 037
avril	1 056	5 307	7 023	1 460	2 089	3 174	680	20 789
mai	926	5 050	7 007	3 221	1 993	2 808	678	21 683
juin	1 146	5 802	7 517	3 628	2 457	3 533	743	24 826
juillet	1 296	6 063	7 863	3 941	2 575	3 593	789	26 120
août	1 349	6 017	6 842	4 211	2 933	3 511	940	25 803
septembre	1 013	4 890	2 825	3 312	2 365	3 220	640	18 265
octobre	1 292	5 371	7 145	3 622	2 389	3 437	757	24 013
novembre	897	4 726	5 894	3 068	1 410	2 674	579	19 248
décembre	705	3 137	4 369	2 139	1 388	1 624	396	13 758
TOTAL 2024	11 751	57 085	71 867	34 188	24 562	33 328	7 737	240 518
Répartition	5%	24%	30%	14%	10%	14%	3%	100,00 %

L'évolution des fréquentations depuis 2019 est la suivante :

Déchèteries	ANTRAN	BONNEUIL	BUXEUIL	CHÂTELLERAULT		DANGÉ SAINT ROMAIN
				NONNES	LA MASSONNE	
Fréquentation 2019	4 901	16 588	5 050	68 547	84 995	
Fréquentation 2020	388	8 486	1 253	51 408	69 155	25 697
Fréquentation 2021		12 092		69 298	87 479	37 763
Fréquentation 2022		11 567		61 380	76 305	34 005
Fréquentation 2023		10 284		63 559	74 375	35 520
Fréquentation 2024		11 751		57 085	71 867	34 188

Déchèteries	DOUSSAY	INGRANDE S-SUR-VIENNE	LES ORMES	NAINTRÉ	SAINTE CHRISTOPHE	TOTAL
Fréquentation 2019	65 061	13 715	16 347	32 995	2 288	310487
Fréquentation 2020	21 285	2 619	3 249	27 037	4 788	215365
Fréquentation 2021	26 045			29 376	7 217	269270
Fréquentation 2022	25 396			28 289	6 769	243711
Fréquentation 2023	23 867			30 491	7 061	245157
Fréquentation 2024	24 562			33 328	7 737	240518

La fréquentation des déchèteries en 2024 est légèrement plus faible que la fréquentation en 2023. On observe une baisse de -1,89 % de visites (-4639 visites).

La CAGC a renouvelé la convention avec la Communauté de communes de Loches Sud-Touraine pour permettre l'accès des usagers de Buxeuil, Leugny et Saint Rémy sur Creuse à la déchèterie de Descartes. Le tarif est de 11,96 € / passage .

En 2024, les usagers de ces trois communes ont utilisé la déchèterie de Descartes pour un total de 2684 passages, soit une augmentation de 18,6 % par rapport à 2023 . Le coût qui a été facturé par la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à la CAGC est de 32 100,64 €.

Nombre de badges distribués en 2024 sur l'agglomération :

Type de tiers	total badges Attribués	Badges Supprimés
Administration	5	2
Association	6	2
CESU	3	0
Communes	9	3
particuliers	2 361	653
Pro CAGC	41	10
Pro hors CAGC	0	0
Total 2023	2 425	670

36 669 usagers étaient équipés au 31 décembre 2024. 2 425 badges ont été distribués en 2024 soit une augmentation de 36% par rapport à l'année 2023.

Tonnages collectés :

En 2024, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a collecté sur les 7 déchèteries 23 457,94 tonnes de déchets (gravats inclus) soit un ratio de 299 kg/hab (augmentation du ratio de 28,8 kg/hab).

Évolution du tonnage entre 2020 et 2024 (hors gravats) :

ANNÉE	Grand Châtellerault Tonnages par an
2020	14 647,32
2021	18 854,06
2022	15 876,08
2023	15 878,22
2024	17 945,93

hors gravats

Grand Châtellerault :
228,70 kg/hab/an

Nouvelle-Aquitaine :
251 kg/hab/an*
*données 2023 (AREC)

Vienné :
212 kg/hab/an*

*données 2023 (AREC)

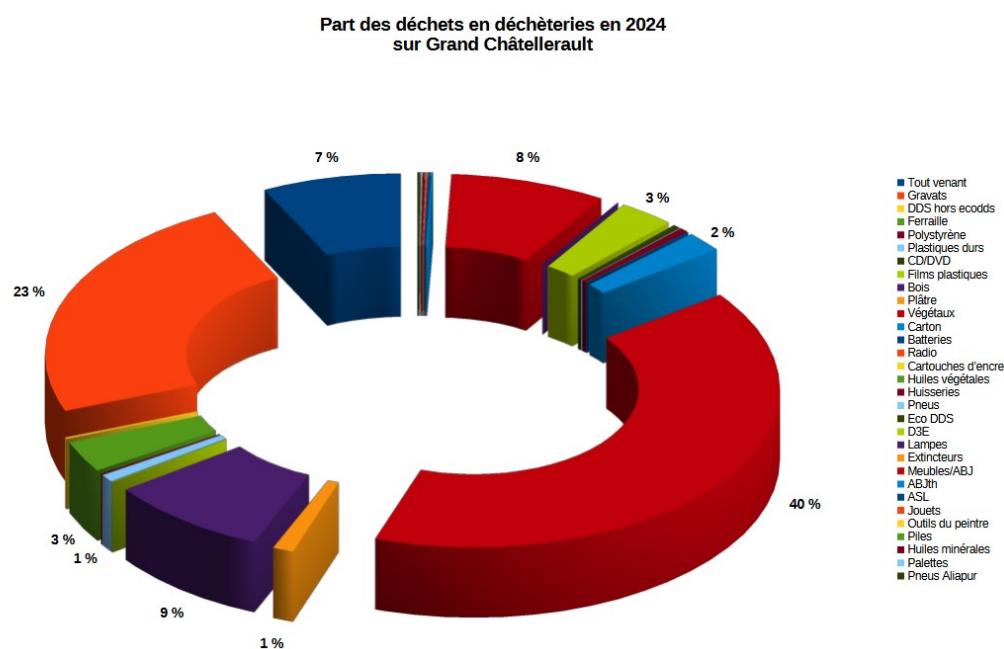
France :
182 kg/hab/an*

*données 2023 (ADEME)

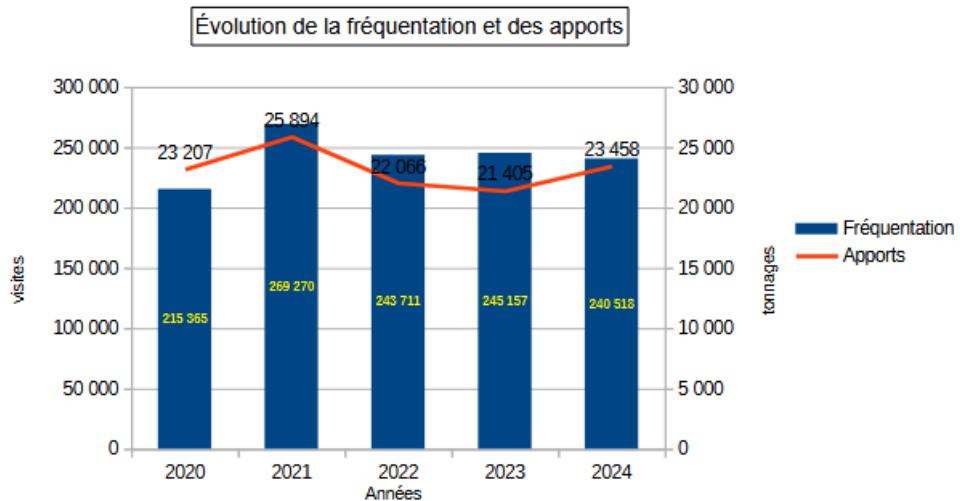
Le tableau suivant présente les tonnages pour chaque déchet. Cela présente 31 filières différentes en 2024 :

Matériaux	Tonnage 2024	Matériaux	Tonnage 2024	Matériaux	Tonnage 2024
Tout venant	1 722,03	Végétaux	9 471,53	Lampes	2,83
Gravats	5 512,01	Carton	480,63	Extincteurs	0,27
DDS hors ecodds	34,48	Batteries	6,38	Meubles/ABJ	1 937,57
Ferraille	748,66	Radio	0,14	ABJth	23,60
Polystyrène	13,24	Cartouches d'encre	0,89	ASL	34,17
Plastiques durs	179,84	Huiles végétales	4,23	Jouets	16,59
CD/DVD	0,83	Huisseries	101,60	Outils du peintre	1,50
Films plastiques	5,15	Pneus	4,38	Piles	4,28
Bois	2 026,70	Eco DDS	87,57	Huiles minérales	30,69
Plâtre	259,09	D3E	693,39	Pneus Aliapur	39,64
Palettes	14,03				

La quantité est en augmentation de 2052,59 tonnes (+9,59%). Le tout venant est en diminution de 251,46 tonnes (-12,74 %) suite à la mise en place des filières REP. Une forte augmentation est constatée sur les déchets verts avec une augmentation du tonnage de 1 476,43 tonnes (+18,47%).



Le graphique ci-dessous montre que les apports par passage ont augmenté par rapport à 2024 :



11.3. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES EN 2024

La gestion du gardiennage (dit haut de quai) et le transport sont assurés par le personnel de la Communauté d'Agglomération sur l'ensemble des déchèteries, hors transports des DDS, des meubles, des D3E, des déchets verts, des flux pris en charge par les REP qui restent en prestation.

11.3.1. Les prestataires

En 2024, Le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par différents prestataires :

2024		
Matériaux	Traitements	Récupérateurs pour toutes les déchèteries
Déchets verts	Transfert	Arsonneau Vallovert
	Compostage + Broyage	SEDE Environnement SUEZ
Tout Venant	Stockage	AFM RECYCLAGE
	Transit	MAUFFREY
	Transfert	
Bois	Recyclage matière	COLAS Centre Ouest
Gravats	Stockage	LOSTIS
Ferraille		
Carton	Recyclage matière	DERICHEBOURG – AFM Recyclage
Plastiques (CDs, plastiques durs, polystyrène, et films plastiques)	Recyclage matière	LOSTIS
Papier	Recyclage matière	LOSTIS
Plâtre		
D.E.E.E.	Traitements spécifiques en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	OCAD3E – ECO SYSTEMES (déchets collectés par ENVIE) SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
D.D.S. (pâteux > 15L, emballages vides souillés, produits non identifiés)	Traitements spécifiques en fonction des déchets (recyclage ou réemploi)	(déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest) ECODDS
Autres D.D.S.	Valorisation énergétique	(déchets collectés par AVSP SARP SUD OUEST)
Batteries	Recyclage matière	LOSTIS
Pneumatiques	Réemploi ou valorisation thermique	LOSTIS – ALLIAPUR
Huiles moteur usagées	Régénération ou valorisation thermique	SIAP Industrie (déchets collectés par AVSP – SARP Sud Ouest)
Huiles alimentaires	Régénération	AVSP – SARP Sud Ouest
Piles	Valorisation matière	COREPILE (déchets collectés par PAPREC)
Consommables bureautiques (cartouches d'encre usagées)	Stockage, valorisation énergétique, ou réemploi selon l'état des cartouches	LVL
Radioographies	Recyclage matière	LOSTIS
Meubles	Recyclage matière	(déchets collectés par SUEZ)
Verre	Recyclage	SAINT-GOBAIN
T.L.C.	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	AUDACIE EMMAÜS
Lampes (ampoules)	Recyclage	RECYCLUM - OCAD3E
ABJ TH	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ECOLOGIC
ABJ	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ECO-MAISON
JOUETS	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ECO-MAISON
HUISSERIES	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	VMS
ASL	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ECOLOGIC
Outils du peintre	Valorisation matière, recyclage ou réemploi	ECODDS
Recyclerie	Réemploi	LE RESSORT
Palettes	Réemploi	OPAL

11.3.2. Les moyens humains et matériels

La collecte en apport volontaire, le gardiennage des déchèteries et les transports des déchets issus des déchèteries sont réalisés par une équipe de 15 personnes.

Le coût de l'entretien du parc véhicules est le suivant :

COLLECTE EN P.A.V 2024										
Immatriculation	Désignation	1ère mise circulation	Cumul fournitures	Cumul main d'œuvre (H)	Cumul prestations	Cumul carburant (L)	kms	L/100 km	Sinistres	
FW-824-SG	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	28/01/21	4 432,14 €	18,00	1 032,94 €	14 110,46	27 030,00	52,20	0	
EK-652-CY	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	20/02/18	1 648,51 €	29,00	284,26 €	7 697,09	13 181,00	58,40	1	
CQ-860-FW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	29/01/13	1 382,40 €	8,00	671,28 €	6 803,74	12 271,00	55,45	0	
DY-325-RW	RENAULT PREMIUM +Grue et Bras hydraulique	12/04/16	1 663,51 €	50,00	1 091,49 €	11 017,15	24 549,00	44,88	0	
CX-547-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	2 408,25 €	36,00	2 124,78 €	8 086,03	19 864,00	40,71	0,00	
CX-552-LK	RENAULT PREMIUM + Bras hydraulique	31/07/13	626,26 €	9,00	1 141,80 €	5 338,95	12 431,00	42,95	0	
TOTAL GRAND CHATELLERAULT				12 161,07 €	150	6 346,55 €	53 053,42	109 326,00		1
Moyenne/an GRAND CHATELLERAULT				2 026,85 €	25,00	1 057,76 €	8842,24	18221,00	48,53	

Les véhicules polybennes CQ 860 FW, EK 652 CY et DY 325 RW collectent les conteneurs enterrés et les points d'apports volontaires. Ils ont une consommation supérieure due à l'utilisation de la grue auxiliaire.

Évolution du coût pour l'ensemble des véhicules pour la collecte des points d'apport volontaire :

Multilevels	Fournitures (en €)	Main d'œuvre (heures)	Prestations entretien (en €)	Carburant (litres)	Kilomètres	L/100Km	Sinistres
2022	22 717,26 €	186,00	19 765,23 €	66 483	147 204	45,16	3
2023	19 070,81 €	262,50	10 700,37 €	63 057	129 603	48,65	1
2024	12 161,07 €	150,00	6 346,55 €	53 053	109 326	48,52	1
Évolution 2023-2024	-36,23%	-42,86%	-40,69%	-15,86%	-15,65%	-0,28%	0,00%

Les dépenses liés aux véhicules de collecte des points d'apports volontaires sont en baisse de plus de 11 263,56 € en 2024 (- 37,8 %). Il n'y a pas eu d'importantes réparations sur les véhicules. L'optimisation des circuits de collecte des points d'apport volontaire et l'utilisation d'une remorque pour les enlèvements en déchèterie ont probablement permis une baisse importante des kilomètres parcourus dans l'année de 20 277km (- 15,7%). On observe que la consommation moyenne est stable.

11.3.3. Les sinistres et les effractions

En 2024, deux sinistres et trois effractions ont été déclarés sur les déchèteries :

Lieu	Date du sinistre	Objet du sinistre	Coûts engendrés (TTC)	Plainte / constat
Déchèterie de Naintré	26/03/2024	Véhicule endommage la borne d'accès	*	Constat
	04/11/2024	Effraction local D3E pas de vol	200,00 €	Plainte
Déchèterie de Saint-Christophe	02/04/2024	vol par effraction	500,00 €	Plainte
Déchèterie de Bonneuil-Matours	11/06/2024	Dommage sur lisse par automobiliste	*	Constat
Déchèterie de Nonnes	01/06/2024	Vol caméra et carte SD	225,00 €	Plainte

*prise en charge assurance

11.3.4. Les études en cours

L'étude est nécessaire afin de prévoir les aménagements sur les déchèteries afin de répondre aux préoccupations suivantes :

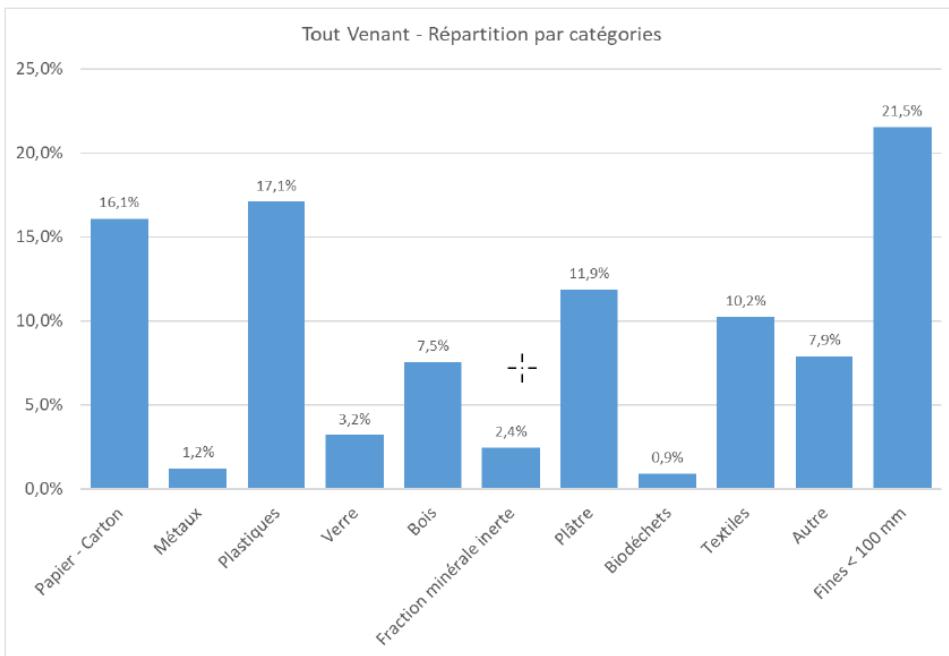
- *Locaux modulaires des agents valoristes vétustes et mal adaptés aux variations de températures,*
- *Locaux de stockage des déchets toxiques vétustes avec un accès dangereux par les rampes d'accès,*
- *Sites trop exigus ou à aménager afin de la rendre possible la totalité des filières REP,*
- *Coactivité dangereuse sur certains sites,*
- *Augmentation non maîtrisée des quantités de déchets et des coûts, nécessité de responsabiliser les producteurs (démarche TI),*
- *Développement des missions et complexification du métier d'agent valoriste.*

11.3.5. Caractérisation

Une caractérisation d'une benne tout venant a eu lieu en semaine 48. Cette caractérisation a été réalisée par le bureau d'étude Austral. La benne tout venant était non compactée et d'un poids de 2,24 tonnes.

Les résultats sont présentés dans le tableau et le graphique suivants :

Catégories	Masse des déchets caractérisés	Ratio (Rapport entre la masse totale du flux et la masse totale de l'échantillon)
Déchets de Papiers - Cartons (Papiers, cartons, journaux, chutes, ...)	360,0 kg	16,1 %
Déchets de Métaux	27,6 kg	1,2 %
Déchets Plastiques	383,2 kg	17,1 %
Déchets de Verre	71,7 kg	3,2 %
Déchets de Bois	168,7 kg	7,5 %
Déchets de Fraction minérale inerte (béton, briques, tuiles, céramique et pierres)	54,7 kg	2,4 %
Déchets de Plâtre	265,8 kg	11,9 %
Biodéchets	20,0 kg	0,9 %
Déchets Textiles	228,9 kg	10,2 %
Autre	177,3 kg	7,9 %
Fines < 100 mm non triées	482,2 kg	21,5 %
Total	2 240,0 kg	100 %



XII - Les filières de la Responsabilité Élargie du Producteur

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault travaille avec plusieurs éco-organismes dans l'exercice de ses missions. Ces sociétés investies de la mission d'intérêt général dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteurs (REP), ont pour objectifs de gérer la fin de vie des produits ou équipements qu'ils mettent sur le marché.



Emballages et papiers
Fusion Eco-emballages et
Eco-folio
Depuis 2004



Anciennement EcoTLC
Textiles, Linges de Maison et
Chaussures
Depuis 2016



Déchets Électriques et
Électroniques, lampes
Fusion Recylum et Eco-système
Depuis 2012



ecomaison

Meubles anciennement Eco-mobilier
Depuis 2014
Jouets
Article de Bricolage et de Jardin
Non Thermique
Depuis 2023



Piles
Depuis 2009



COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Pneumatiques
Depuis 2015



Huiles minérales
Depuis 2024



Articles de Sport et de Loisirs,
Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques
Depuis 2023



Déchets Diffus Spécifiques
Des ménages, outils du peintre
Depuis 2014

Nouvelle filière :

Depuis le 1^{er} avril 2024, une prestation de collecte et de rachat de palettes issues des 7 déchèteries a été mise en place avec la société OPAL.

XIII – Réflexion relative à la recherche d'une solution pérenne pour les déchets non valorisables

Grand Châtellerault confie le traitement des déchets ultimes à la société Suez. Ils sont transportés pour être enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Sommières du Clain. Ce site est autorisé à exploiter jusqu'à 2038.

Le moyen de traitement qui est retenu pour le département dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est la valorisation énergétique des déchets. Les élus de Grand Châtellerault sont engagés aux côtés des élus de Grand Poitiers afin de faire avancer ce projet.

XIV - Les indicateurs financiers

14.1. ComptaCoût

La matrice Compta-Coût est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux des déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs des ordures ménagères...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, et traitement). Cette matrice est intégrée au module de saisie des coûts de SINOE (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement), ce qui permet notamment une automatisation des calculs d'indicateurs .

ComptaCoût est une méthode, et non un outil informatique, basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Il s'agit d'une méthode :

- *adaptable à toute collectivité compétente en matière d'élimination des déchets,*
- *garantissant une traçabilité des données entre la comptabilité publique et la matrice, et ainsi la fiabilité des résultats,*
- *s'intégrant dans les outils de gestion de la collectivité et rendant possible sa pérennisation.*

14.1.1. Les objectifs

La matrice permet de :

- *Identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion*
- *Disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :*
 - Identifier des pistes de maîtrise des coûts,
 - Éclairer la prise de décision,
 - Établir une tarification (redevance incitative, redevances spéciales, facturations en déchèterie...),
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

ComptaCoût permet de:

- *Mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets,*
- *Faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année,*
- *Développer des outils de suivi techniques de l'activité du service,*
- *Mettre en place un véritable outil de suivi financier de la Direction Gestion des Déchets.*

Certaines bases communes sont prises en compte pour pouvoir comparer les coûts de gestion des déchets entre les collectivités :

- *Les coûts sont en € HT,*
- *Les tonnages pris en compte sont hors gravats (alors que la gestion des gravats est payante sur Grand Châtellerault),*
- *Les coûts/habitant sont des ratios rapportés au nombre d'habitants finançant le service et non en bénéficiant (exemple de la collecte du carton).*

14.1.2. La matrice Compta-Cout 2024

Matrice de présentation des coûts du service Gestion des Déchets – Année 2024

Montants en € HT		FLUX DE DECHETS										Total en € HT	
		Ordures ménagères résiduelles		VERRE	Recyclables seca des OM hors verre		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets vert	Encombrants		
					Journaux – Magazines	Emballages en mélange							
Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Biodechets	Déchets vert	Encombrants	Gestion de proximité	
Charges													
Charges de structure	232 757 €	8 609 €	8 173 €	7 974 €	81 788 €	6 922 €	200 504 €	936 €	1 276 €	14 €	181 €	13 250 €	
Communication	10 427 €	5 764 €	5 213 €	41 708 €	10 427 €	35 518 €	18 414 €					127 471 €	
TOTAL	243 184 €	8 609 €	13 937 €	13 187 €	123 496 €	17 349 €	236 022 €	19 350 €	1 276 €	14 €	181 €	689 855 €	
Prévention	16 583 €	543 €	1 692 €	546 €	1 287 €	65 €	10 875 €	3 €	71 €		14 €	293 311 €	
Pré-collecte et collecte													
Pré-collecte	254 933 €	4 166 €	7 093 €	6 488 €	245 109 €	42 €		7 923 €				525 414 €	
Collecte	1 624 353 €	23 741 €	69 836 €	75 567 €	812 177 €	21 102 €	748 594 €		28 168 €	303 €		3 403 841 €	
Transit/transport	215 712 €	7 065 €	8 375 €		146 486 €	7 428 €	515 895 €					900 961 €	
Traitement													
Tri					604 709 €	30 662 €						635 371 €	
Compostage							219 746 €					219 753 €	
Autre valorisation matière-énergie							228 491 €					228 491 €	
Traitement des déchets non dangereux							269 510 €					269 510 €	
Stockage de déchets non dangereux	1 866 590 €		61 137 €									1 927 727 €	
Gestion des inertes							56 253 €					56 253 €	
Emballage et traitement déchets dangereux							27 986 €					27 986 €	
IRREG Traitement des déchets non dangereux								12 795 €				12 795 €	
Autres charges	1 449 €				724 €		32 101 €					34 274 €	
TOTAL	3 979 280 €	96 652 €	86 996 €	82 601 €	1 810 492 €	59 299 €	2 109 451 €	20 721 €	28 239 €	310 €	1 €	8 567 353 €	
TOTAL CHARGES	4 222 464 €	105 261 €	100 933 €	95 788 €	1 933 988 €	76 648 €	2 345 473 €	40 071 €	29 515 €	324 €	182 €	306 561 €	9 257 208 €
Produits													
Vente Matériaux				70 937 €	71 731 €	108 073 €	5 480 €	111 641 €		9 569 €			377 431 €
Autres produits	9 907 €	324 €										23 293 €	33 524 €
TOTAL	9 907 €	324 €	70 937 €	71 731 €	108 073 €	5 480 €	111 641 €		9 569 €				387 662 €
Soutien accordé par les sociétés agréées	472 €	65 €	26 294 €	125 684 €	725 933 €	36 809 €	97 538 €						1 012 795 €
Autres													
Reprises des subventions d'investissement													443 €
Subventions de fonctionnement	5 244 €	172 €	1 121 €	361 €	852 €	43 €	7 201 €	15 002 €	47 €		1 €	48 716 €	78 760 €
TOTAL	5 716 €	237 €	27 415 €	126 045 €	716 785 €	36 852 €	104 739 €	15 445 €	47 €	0 €	1 €		1 043 282 €
TOTAL PRODUITS	15 623 €	561 €	98 352 €	197 776 €	834 858 €	42 332 €	216 380 €	15 445 €	9 616 €	0 €	1 €	72 009 €	1 502 953 €
Autres Infos													
Montant de la TVA acquittée (FCTVA déduit)	299 845 €	8 915 €	3 803 €	3 474 €	95 030 €	3 925 €	122 591 €	3 532 €	1 017 €	61 €	5 €	45 324 €	587 522 €
Contribution des usagers	10 590 858 €												10 590 858 €
Redevance spéciale & facturation usages	411 718 €						39 843 €					451 561 €	
Facturation à l'usager												315 €	
Total contributeurs usages	11 002 576 €						39 843 €			0 €	315 €		11 042 734 €
Coûts													
Ordures ménagères résiduelles													
VERRE													
Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Journaux – Magazines		Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets vert	Encombrants	Gestion de proximité	Total
Coût complet	4 222 464 €	105 261 €	100 933 €	95 788 €	1 933 988 €	76 648 €	2 345 473 €	40 071 €	29 515 €	324 €	4 182 €	306 561 €	9 261 208 €
Coût technique	4 212 557 €	104 937 €	29 996 €	24 057 €	1 825 915 €	71 168 €	2 233 832 €	40 071 €	19 946 €	324 €	4 182 €	283 268 €	8 850 253 €
Coût partagé	4 212 085 €	104 872 €	3 702 €	-101 627 €	1 099 982 €	34 359 €	1 236 294 €	40 071 €	19 946 €	324 €	4 182 €	286 268 €	7 837 458 €
Coût aidé HT	4 206 841 €	104 780 €	2 581 €	-107 988 €	1 099 130 €	34 316 €	2 129 093 €	24 626 €	19 899 €	324 €	4 181 €	234 552 €	7 758 255 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	299 845 €	8 915 €	3 803 €	3 474 €	95 030 €	3 925 €	122 591 €	3 532 €	1 017 €	61 €	5 €	45 324 €	587 522 €
Coût aidé TTC	4 506 686 €	113 615 €	6 394 €	98 514 €	1 194 160 €	38 241 €	2 251 684 €	28 158 €	20 916 €	385 €	4 186 €	279 876 €	8 345 777 €
Financement déchets													11 042 734 €
Population	78468												
Coûts en €/habitant													
Ordures ménagères résiduelles													
VERRE													
Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Journaux – Magazines		Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets vert	Encombrants	Gestion de proximité	Total
Coût complet	54,34 €	1,35 €	1,30 €	1,23 €	24,89 €	0,99 €	30,19 €	2,06 €	0,38 €	0,00 €	0,00 €	5,26 €	119,14 €
Coût technique	54,22 €	1,35 €	0,39 €	0,31 €	23,50 €	0,92 €	28,75 €	2,06 €	0,26 €	0,00 €	0,00 €	4,86 €	113,85 €
Coût partagé	54,21 €	1,35 €	0,05 €	-1,31 €	14,16 €	0,44 €	27,49 €	2,06 €	0,26 €	0,00 €	0,00 €	4,86 €	100,82 €
Coût aidé HT	54,14 €	1,35 €	0,03 €	-1,31 €	14,15 €	0,44 €	27,40 €	1,27 €	1,27 €	0,00 €	0,00 €	4,03 €	99,80 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	3,86 €	0,11 €	0,05 €	0,04 €	1,22 €	0,05 €	1,58 €	0,18 €	0,18 €	0,00 €	0,00 €	0,78 €	7,56 €
Coût aidé TTC	58,00 €	1,46 €	0,08 €	-1,27 €	15,37 €	0,49 €	29,98 €	1,45 €	1,45 €	0,01 €	0,0 €	4,80 €	107,36 €
Financement déchets													142,12 €
Tonnages	13456	441	2875	927	2187	111	18476	516	120,34	0,3	2,25	1	38601
Ordures ménagères résiduelles													
VERRE													
Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Journaux – Magazines		Emballages en mélange		Déchets des déchèteries	Biodechets	Déchets des Professionnels – cartons	Déchets vert	Encombrants	Gestion de proximité	Total
Coût complet	313,80 €	238,69 €	35,11 €	103,33 €	884,3 €	690,32 €	126,95 €	7 765,70 €	245,26 €	1 080,00 €	80,89 €	306 561,0 €	239,81 €
Coût technique	313,06 €	237,95 €	10,43 €	25,95 €	834,9 €	641,15 €	120,90 €	7 765,70 €	165,75 €	1 080,00 €	80,89 €	283 268,0 €	229,17 €
Coût partagé	313,03 €	237,81 €	1,29 €	-10,63 €	503,0 €	309,54 €	115,63 €	7 765,70 €	165,75 €	1 080,00 €	80,89 €	283 268,0 €	202,93 €
Coût aidé HT	312,64 €	237,42 €	0,90 €	-110,02 €	502,6 €	309,15 €	115,24 €	4 772,48 €	165,75 €	1 080,00 €	80,44 €	234 552,0 €	200,88 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	22,28 €	20,22 €	1,32 €	3,75 €	43,5 €	35,35 €	6,64 €	684,59 €	8,45 €	203,33 €	2,22 €	45 324,0 €	15,22 €
Coût aidé TTC	334,92 €	257,63 €	2,22 €	-106,27 €	546,0 €	344,51 €	121,87 €	5 456,96 €	173,81 €	1 283,33 €	82,67 €	279 876,0 €	216,10 €
Financement déchets													286,07 €

14.2. COMPARAISONS NATIONALES

Afin de positionner et connaître l'impact de la direction gestion des déchets sur la collectivité et sur l'usager il est important de comparer les coûts par secteur à ceux du national. Ces valeurs se basent sur les données 2021 pour la catégorie des collectivités d'habitats mixtes à dominante rurale et aux données 2021 pour la moyenne nationale. Elles sont extraites du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets publié par l'ADEME.

Le calcul des coûts aidés en € HT/habitant correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, soutiens des éco-organismes et aides publiques. Il reflète la charge restant à financer par la collectivité c'est à dire la charge de l'usager (financé par la TEOM).

coût aidé en €HT/hab	Flux principaux				Total
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries	
CAGC 2023	49,2	11,7	0,4	25,8	87,1
CAGC 2024	55	14,4	0,1	27,4	96,9
Moyennes mixte à dominance rural 2023	61,5	15,6	1,7	35,6	114,4
Moyennes nationales 2023	58,7	15,3	1,9	35,5	111,4

Le tableau n'inclut pas le coût des biodéchets et la collecte porte à porte des encombrants et des déchets verts.

Le tableau suivant présente les coûts aidés en € HT/tonne de l'ensemble de la direction Gestion des Déchets. il comprend l'ensemble des charges par flux :

coût aidé en €HT/tonne (hors gravats)	Flux principaux			
	OMR	CS hors verre	Verre	Déchèteries
CAGC 2023	272	297	11	122
CAGC 2024	310	318	0,9	115,24
Moyennes mixte à dominance rural 2023	311,7	301,9	45,2	162,7
Moyennes nationales 2023	327,8	285,11	49	165,7

Le coût aidé tous flux en € HT/hab de la CAGC sont inférieurs à ceux de 2023 sur les collectivités de la catégorie « rural mixte ». Celui-ci a augmenté par rapport à l'année 2023 à cause de la conteneurisation du territoire. Mais le coût global pour l'ensemble des flux reste en dessous des moyennes nationales 2023 (moyenne de l'ensemble des matrices déclarées en 2023).

De même, on observe que le coût aidé en € HT/tonne en dessous de la moyenne rural mixte 2023, mais le coût du flux de collecte sélective est supérieur à la moyenne.

On peut conclure que le bilan des coûts sur le territoire Châtelleraudais est globalement inférieur à la moyenne du rural mixte et nationale.

XV - La destination des déchets collectés

Grand Châtellerault

Objectif du SRADDET 2019-2030 :

- Valoriser 65 % des déchets sous forme de matière dès 2025,
- Collecter sélectivement 44 % des ordures ménagères et assimilés (OMA) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière,
- Collecter sélectivement 82 % des déchets occasionnels (DO) à l'horizon 2031 en vue d'une valorisation matière.

Loi AGEC 2020 :

- réduire de 15 % les déchets ménagers assimilés à l'horizon 2030,
- réduire les quantités de déchets à l'enfouissement de 10 % à l'horizon 2035,
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025).

Le taux de valorisation matière et organique en 2024 sur Grand Châtellerault est de 61 % hors gravats (. 53 % gravats inclus)

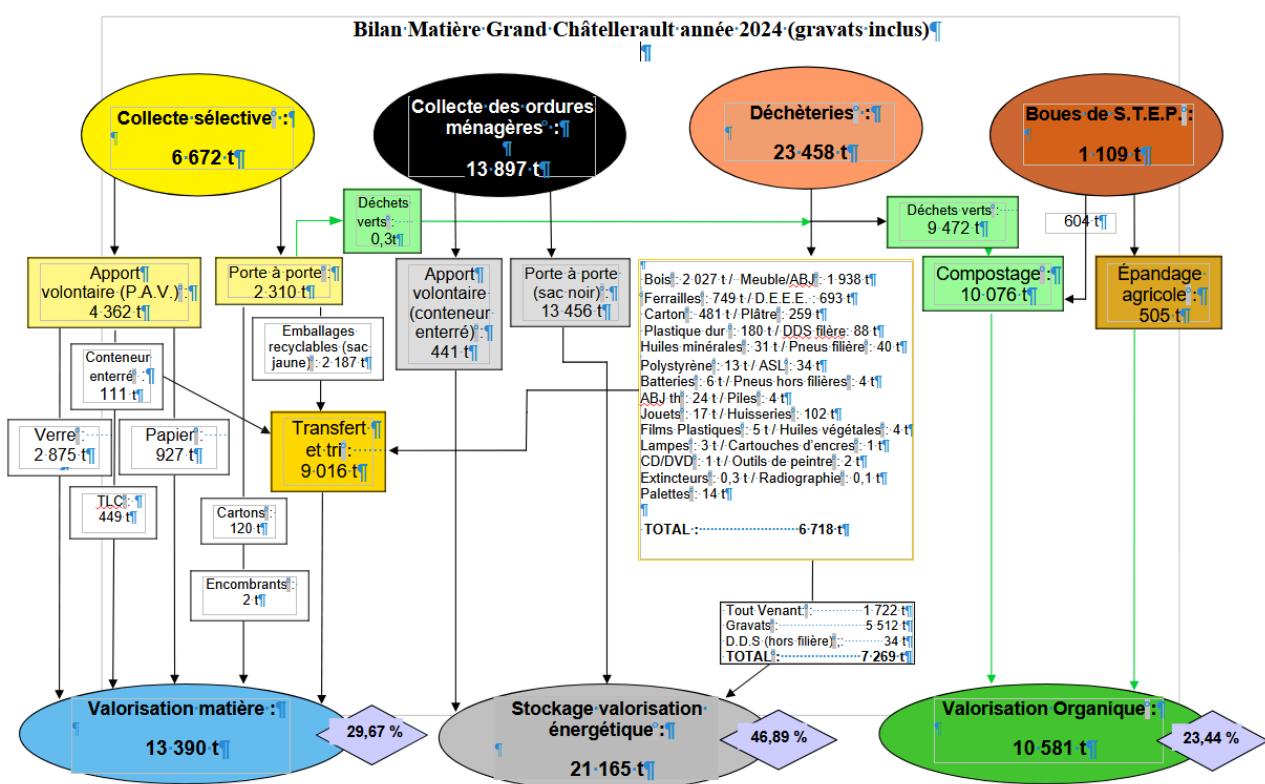
France
49 %*

Grand Châtellerault
61 %

Vienne
56 %*

*données 2021
(ADEME)

*données 2023
(AREC)



ANNEXE

OUTILS DE COMMUNICATION 2024

Conteneurisation du territoire

Communication Relais :

Lettres d'informations



Foire aux questions



Lancement du projet :

Courriers de lancement particuliers et professionnels



Enquête :

Avis de passage à venir

CONTENUR
AVIS DE PASSAGE À VENIR

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la distribution en bacs roulets (bacs gris, jaunes, marron) des usagers du territoire, les enquêtes de la société CONTENUR, mandatée par Grand Châtellerault, se déplacent à votre adresse afin de recueillir des informations sur la composition de votre foyer et sur les déchets particuliers actifs sur le territoire. Information détaillée générée par votre actrice, il vous sera donc utile de nous donner des renseignements.

Les enquêteurs mènent d'un bâtonnage permanent dans votre commune du lundi au vendredi dans un délai de 10 jours ouvrés.

Vous pouvez répondre à l'enquête ou obtenir des renseignements :

Par téléphone : 05 54 29 95
du lundi au vendredi de 9h à 17h, numéro non surtaxé

en ligne : <https://csgp.surveymonkey.com/r/avisdepassage>

en courrier : csgp.surveymonkey.com
en indiquant votre nom et prénom, votre identifiant et votre numéro de téléphone

En ligne ou en suivant directement l'adresse :
<https://csgp.surveymonkey.com/r/avisdepassage>

ne pas utiliser le moteur de recherche

Votre identifiant : _____

Pour répondre au mieux à nos besoins, merci de bien vouloir répondre à toutes les questions posées.

Si vous êtes absent, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Il sera alors nécessaire de contacter les enquêteurs pour donner toutes les éléments de réponse nécessaires à l'enquête permettant de vous donner de bons résultats.

Il est important de noter qu'à l'issue de la distribution, les bacs, autres que ceux fournis par la collectivité, ne doivent pas être déposés sur le trottoir public. Ils ne seront pas collectés. Si vous possédez de tels bacs, il convient aux enquêteurs de noter qu'ils sont repris ou non lors de la distribution. Ils seront recyclés conformément à la réglementation en vigueur.

Un vous remerciant d'avance pour l'accueil chaleureux que vous nous réserverez.

La Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerault

*Vous SIREN

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Avis de passage

CONTENUR
AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

Les enquêteurs de la société CONTENUR, mandatée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault se sont déplacés à votre adresse

Le _____

afin de recueillir des informations sur la composition de votre foyer et sur le volume de déchets hebdomadaire que vous nous avez indiqué.

Vous pouvez répondre à l'enquête, obtenir des renseignements ou prendre rendez-vous avec les enquêteurs :

Par téléphone : 05 54 29 95
du lundi au vendredi de 9h à 17h, numéro non surtaxé

Par mail : csgp.surveymonkey.com
en indiquant votre nom et prénom, votre identifiant et votre numéro de téléphone

En ligne ou en suivant directement l'adresse :
<https://csgp.surveymonkey.com/r/avisdepassage>

ne pas utiliser le moteur de recherche

Votre identifiant : _____

Il est important de noter qu'à l'issue de la distribution, les bacs, autres que ceux fournis par la collectivité, ne doivent plus être présents sur la voie publique. Ils ne seront pas collectés.

Vous remerciant par avance de votre collaboration.

La Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerault

*Vous SIREN

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Lettre d'accréditation

LETRE D'ACCREDITATION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la communération de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et du carton, nous avons à vous informer que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a mandaté la société CONTENUR pour la réalisation d'une enquête de distribution en communautés bacs roulets.

Nous vous remercions de bien vouloir :

qui est habilité à réaliser cette enquête.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Evelyne AZHARI
Vice-présidente
en charge de l'énergie,
du climat et des déchets

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Distribution :

Avis de passage

CONTENUR
AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

La société CONTENUR, mandatée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault procède actuellement à la distribution de bacs à déchets à votre porte à porte sur le territoire.

Un agent distributeur, il n'a pas pu réaliser cette distribution le _____ / ____ / ____ H ____.

Un agent se présente de nouveau à votre domicile le _____ / ____ / ____ H ____.

Si vous êtes de nouveau absent lors de ce passage, l'agent dépose vos bacs devant votre demeure et laissez un avis de dépôt dans votre boîte aux lettres.

Absent pendant l'enquête ? Vous pouvez encore y répondre :

- lors du passage des agents distributeurs ;
- par téléphone : 05 54 29 95
- en envoyant un mail à l'adresse : csgp.surveymonkey.com

Seuls les usagers qui auront répondu à l'enquête seront dotés de bacs.

Note : cette enquête est destinée uniquement aux usagers qui n'ont pas pu répondre pendant l'enquête de distribution qui a été déroulée d'avril à Juillet 2024.

Les bacs déjà délivrés à titre personnel pourront être repris (vidéo de soutien) en même temps que la livraison des nouveaux bacs. Si vous souhaitez que vos bacs soient repris, nous vous prions de les sortir dès l'annonce du passage des agents distributeurs.

Les nouveaux bacs peuvent être utilisés dès qu'ils sont livrés.

Vous remerciant par avance de votre collaboration.

La Direction Gestion des déchets de Grand Châtellerault*

*Vous SIREN

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Avis de distribution

CONTENUR
AVIS DE DISTRIBUTION

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'opération de distribution en bacs roulets (bacs gris, jaunes, bleus) pour les usagers du territoire, la société CONTENUR, est mandatée par Grand Châtellerault afin d'organiser la distribution des bacs assortis de gris, jaunes et des emballages de la 36 communes pour lesquelles Grand Châtellerault assure le collecte et le traitement des déchets.

Les bacs, poches, stickies et adhésives seront livrés à votre domicile prochainement.

• Vous êtes absent, un avis de passage indiquant la date et l'heure d'un second passage sera déposé dans votre boîte aux lettres

• Pour les particuliers, en cas d'absence lors de ce second passage, les bacs seront déposés devant votre adresse et un avis de dépôt sera glissé dans votre boîte aux lettres.

Absent pendant l'enquête ? Vous pouvez encore y répondre :

- lors du passage des agents distributeurs ;
- par téléphone : 05 54 29 95
- en envoyant un mail à l'adresse : csgp.surveymonkey.com

Seuls les usagers qui auront répondu à l'enquête seront dotés de bacs.

Note : cette enquête est destinée uniquement aux usagers qui n'ont pas pu répondre pendant l'enquête de distribution qui a été déroulée d'avril à Juillet 2024.

Les bacs déjà délivrés à titre personnel pourront être repris (vidéo de soutien) en même temps que la livraison des nouveaux bacs. Si vous souhaitez que vos bacs soient repris, nous vous prions de les sortir dès l'annonce du passage des agents distributeurs.

Les nouveaux bacs peuvent être utilisés dès qu'ils sont livrés.

En vous remerciant d'avance.

La Direction Gestion des Déchets de Grand Châtellerault.

*Vous SIREN

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Avis de dépôt

CONTENUR
AVIS DE DÉPÔT

Objet : Distribution des bacs à déchets

Madame, Monsieur,

La société CONTENUR, mandatée par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault procède actuellement à la distribution de bacs à déchets à votre porte à porte sur le territoire.

Un agent distributeur, a déposé à votre domicile :

• un bac de _____ pour les ordures ménagères : couve grise et couverte gris
• un bac de _____ pour les emballages : couve grise et couverte jaune

le _____ / ____ / ____ H ____.

Société CONTENUR –
Charge de la distribution de bacs roulets missionnée par la CAGC

*Vous SIREN

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
208 rue d'Avranches, Bât 100 Châtellerault
directrice.gestiondesdechets@grand-chateillerault.fr
0 800 835 427
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

CITBES Par ici grand-chateillerault.fr COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Bacs de collecte :

Ordures ménagères

ORDURES MÉNAGÈRES



Produits d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, couches...), mégots de cigarette, petits objets en plastique non électriques (brosse à dents, petits objets cassés...) restes alimentaires non compostables (gros os, coquillages...), restes de repas (viande, poisson...).

Emballages

TOUS LES EMBALLAGES



EN PLASTIQUE
Bouteilles, Flacons, pots, barquettes, film...

EN CARTON
Boîtes alimentaires, cartonnages...

EN MÉTAL
Appareils, barquettes en aluminium, boîtes de conserve, canettes...

UN DROIT POUR LE TRI DES EMBALLAGES ? Téléchargez l'appli guide du tri : [www.grand-châtellerault.fr](#)

Cartons professionnels

CARTONS

On plie et on jette !
Bac strictement réservé aux cartons bruns, pliés, maximum 1,50 cm



Ne pas jeter :

- Ordures ménagères
- Emballages et papiers
- Polytuyaux

Étiquette adresse

GRAND CHÂTELLERAULT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

N°:

Rue:

.....

Code Postal:

Commune:

Direction Gestion des déchets, 298 rue d'Orléans, 36190 Châtellerault (du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) 0 800 835 621 [www.grand-châtellerault.fr](#)

Abri-bacs :

Abris-bacs pour les emballages



Abri-bacs pour les ordures ménagères



Solutions de tri pour les biodéchets

Sensibilisation :



Compostage individuel :

Flyer compostage

Compostage collectif :

**UN COMPOSTEUR PARTAGÉ ?
MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?**



Situé sur l'espace vert d'une copropriété, sur un terrassement ou dans un jardin, le composteur partagé permet aux habitants de valoriser les déchets alimentaires à proximité immédiate de leur habitation. C'est aussi un moyen de créer du lien social et de la convivialité entre voisins en fédérant autour d'un projet collectif et partagé.

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET ALIMENTAIRE DANS LA POUBELLE NOIRE !



Reduisons d'un fier le volume des poubelles noires

Dépôts que font les embouteillés le tient dans la poubelle jaune et les papiers dans des bennes dédiées, la poubelle noire contient essentiellement des déchets alimentaires. Ces derniers peuvent lourds car ils sont majoritairement composés d'eau. Leur transport et leur enfonsement consomment beaucoup d'énergie, émettent des gaz toxiques et représentent un coût de transport considérable pour la collectivité, alors qu'ils pourraient être valorisés et transformés en compost.

Que dit la loi ?

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (la loi AGEC) décline à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs ou détenteurs de déchets doivent avoir une solution de tri à la source.



**Par ici
ON COMPOSTE
ENTRE VOISINS**

Devenez référent de site !
Suivez une journée de formation gratuite.

Cette formation certifiante et professionnelle est proposée par l'association CompostAge et dispensée par Grand Châtellerault. Celle-ci permet de découvrir ou d'approfondir les différentes techniques du compostage et la gestion des déchets alimentaires et de jardin.

Qu'est-ce qu'un référent de site ?

Un référent de site est la personne ressource qui informe les usagers sur la pratique et les consignes d'utilisation du composteur partagé.

C'est aussi un ambassadeur du compostage.

INSCRIVEZ-VOUS ICI !

INSCRIRE

Direction Gestion des Déchets
208 rue d'Etan, 86100 Châtelleraut;
directiondesdechets@grand-chateilleraul.fr
0 800 835 821

GRAND CHATELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

OU DÉPOSER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

CHATELLERAULT OUEST



Accessible aux personnes à mobilité réduite

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET ALIMENTAIRE DANS LA POUBELLE NOIRE !

Les déchets alimentaires représentent 50% de nos déchets ménagers (dans la poubelle noire). L'enfouissement de ces déchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et d'aggravation de la crise climatique. Grand Châtelleraul®, alors qu'il pourra être valorisés et transformés en biogaz.

Alors, pour faire de la place dans la poubelle noire, il faut faire un geste : faire un tri avec la séparation et de déposer l'éventuel déchet alimentaire dans le composteur partagé. Tous les usagers, citoyens et entreprises, sont invités à découvrir de nouvelles points de collecte dédiés aux déchets alimentaires.

Accès aux points de collecte
sur présentation d'un badge gratuit.

Comment obtenir son badge sur son bioseau ?

- Direction Gestion des déchets
208 rue d'Etan, 86100 Châtelleraul
directiondesdechets@grand-chateilleraul.fr

0 800 835 821

GRAND CHATELLERAULT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Porte à porte biodéchets

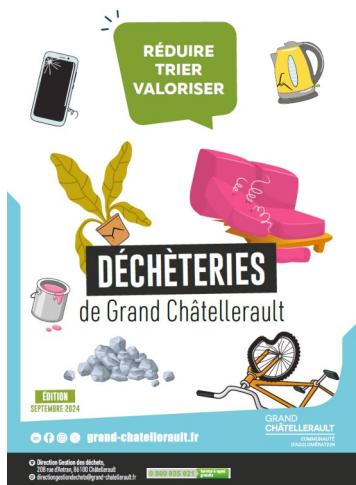


Déchèteries :

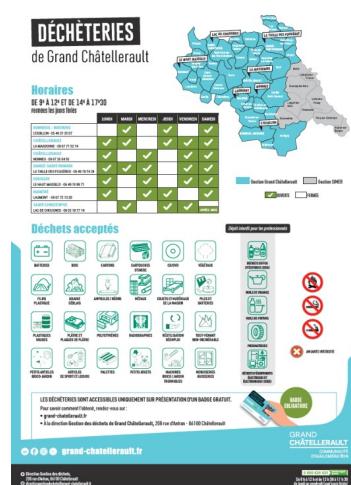
« pass déchets »



Flyers



Affiche



Redevance spéciale

Fyers



Stickers bacs



Sensibilisation au tri

Mémo-tri

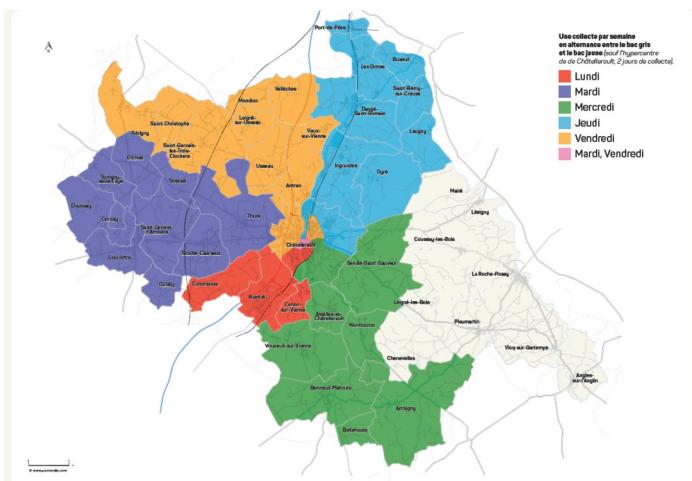


Affiche

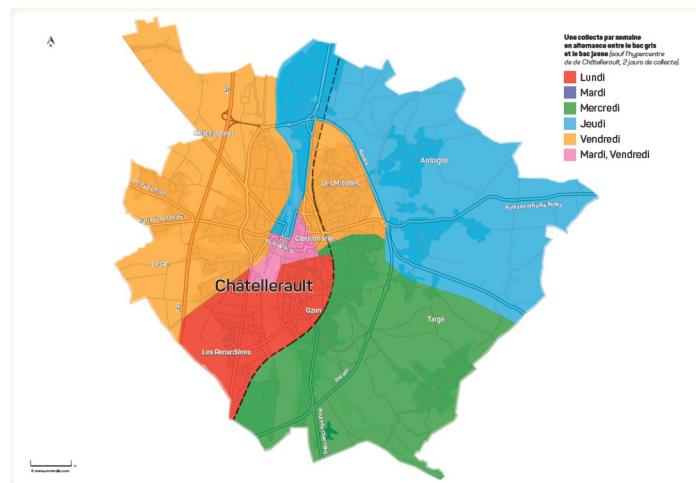


Collecte en 2025

Grand-Châtellerault



Châtellerault



GLOSSAIRE

ABJ	Articles de Bricolage et de Jardin
ABJth	Articles de Bricolage et de Jardin thermique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle Aquitaine
ASL	Articles de Sport et de Loisirs
BOM	Benne à Ordures Ménagères
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CODEC	Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement
DDS	Déchets Diffus Spécifiques (peintures, phytosanitaires, huiles de vidanges...)
DEEE / D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques
DEL	Déchets d'Emballages Légers
DT	Déchèterie
DV	Déchets Verts
ECT	Extension des Consignes de Tri
ICPE	Installation Classée de Protection de l'Environnement
OMA	Ordure Ménagère Assimilée (OMR, emballages, biodéchets, papier, verre)
OMR	Ordure Ménagère Résiduelle
PàP	Porte-à-Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PNM	Producteurs Non Ménagers
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
SINOE	Système d'Information et d'Observations de l'Environnement
SEL	Système d'Echange Local
TEOMI	Taxe d'Enlèvement Ordure Ménagère Incitative
TLC	Textiles, Linges et Chaussures
DEA	Déchets d'Équipement et d'Ameublement (ou Mobilier)
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux